

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 13 mai 2024  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 13 mai 2024 – 13 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, Mme Marie-Andrée Mauger et M. Alex Norris

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 80.01 (20.26) :**

Mme Caroline Bourgeois, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, Mme Marie-Andrée Mauger et M. Alex Norris

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion  
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Par la suite, la présidente souhaite dédier une minute de silence à la mémoire de l'auteur, compositeur et interprète montréalais de renom qui nous a quittés le 27 avril dernier, M Jean-Pierre Ferland. Elle indique que M. Ferland était considéré comme un grand bâtisseur de la chanson et de la culture québécoises. La présidente du conseil déclare qu'il était natif de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, que sa carrière a transcendé plusieurs décennies et qu'elle a résonné bien au-delà de nos frontières. En effet, elle fait l'éloge de plusieurs de ses albums acclamés dont « Jaune » et « Soleil », et souligne qu'il a reçu une large reconnaissance à l'étranger comme au Gala international de la chanson à Bruxelles où il remporta le grand prix en 1962 pour son titre « Feuilles de gui ».

Elle conclut en mentionnant notamment que sa mémoire demeurera continuellement honorée à la place des Fleurs-de-Macadam, sur l'avenue du Mont-Royal, dont le nom est tiré de l'une de ses chansons évoquant sa jeunesse et où était située la station-service de son père. Elle offre toutes ses sympathies à la famille et aux proches de M. Jean-Pierre Ferland.

Puis, elle demande d'observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil poursuit avec les célébrations internationales du mois de mai, dont :

- 1<sup>er</sup> au 31 mai : Mois du patrimoine juif
- 1<sup>er</sup> au 31 mai : Mois du patrimoine asiatique
- 1<sup>er</sup> mai : Journée internationale des travailleuses et des travailleurs
- 3 mai : Journée mondiale de la liberté de la presse
- 5 mai : Jour commémoratif de l'Holocauste (Yom HaShoah) 2024
- 13 au 19 mai : Semaine québécoise des familles
- 15 mai : Journée internationale des familles
- 16 mai : Journée internationale du vivre ensemble en paix
- 17 mai : Journée internationale de la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie et la biphobie
- 21 mai : Journée internationale de la diversité culturelle pour le dialogue et développement
- 23 mai : Journée nationale des patriotes / Fête de la Reine
- 26 mai au 1<sup>er</sup> juin : Semaine nationale de l'accessibilité

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de mai et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

M. Richard Deschamps, M. Robert Beaudry, M. Jérôme Normand, Mme Magda Popeanu M. Sterling Downey et M. Jocelyn Pauzé.

Ensuite, elle cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, qui à tour de rôle, soulignent le dernier conseil municipal du directeur général de la Ville de Montréal, M. Serge Lamontagne, qui prend sa retraite.

Mme Plante nous confie que dès le départ, M. Lamontagne fut un allié à ses côtés. Les nombreux défis relevés par ce dernier ont permis à Montréal de se démarquer que ce soit sur le plan national qu'international. Elle déclare que l'écoute et la patience de M. Serge Lamontagne, lui ont donné la renommée qui le suit pour entamer cette prochaine étape. Elle termine en soulignant le travail acharné et dévoué de M. Lamontagne et lui souhaite une bonne retraite.

D'emblée, M. Aref Salem, revient sur le parcours du directeur général. Il dit reconnaître en lui une personne confiante, dévouée et professionnelle. Il précise entre autres que ses accomplissements resteront un héritage inspirant pour la Ville de Montréal. En conclusion, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, lui exprime ses meilleurs vœux pour ce nouveau chapitre qui s'amorce.

La présidente du conseil les remercie, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 17, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Quelle est la situation concernant les bonis aux cadres? Demande des explications sur l'intégration de ces montants aux salaires des cadres / Reformule sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier) (M. Robert Beaudry)	Concernant les futurs travaux du Natatorium de Verdun, est-ce que la prise de décision de l'Administration se basera uniquement sur des critères financiers? / Est-ce qu'il y aura une présentation du projet de la Cour fédérale?
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Concernant la crise des opioïdes à Montréal, questionne les actions concrètes de l'Administration pour aider les personnes touchées qui en ont besoin / Quel est le plan d'action cet été pour faire face à la

		crise des opioïdes dans les secteurs où il y a une problématique à cet égard?
M. Richard Deschamps	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Ces trois dernières années, combien de contrats ont dépassé leur échéancier et quelles sont les sommes récupérées qui ont été réinjectées au budget de la Ville?
M. Abdelhaq Sari	M. Alain Vaillancourt (Mme Maja Vodanovic)	Véhicules en mauvais état dans les postes de quartier (PDQ) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – Quelles sont les solutions à court terme pour régler cette problématique? / Commentaires sur la réponse reçue
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Est-ce que l'Administration peut nommer les neuf stations de métro de Montréal en mauvais état? / Commentaires sur la transparence à la Société de transport de Montréal
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Questionne la fluidité du transport au regard des travaux dans les rues de la métropole et souhaite une meilleure coordination des travaux sur les chantiers

---

À 13 h 48

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Avec l'exemple des chantiers à Berri-UQAM et au pont Jacques-Cartier, questionne la coordination des travaux dans la métropole
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Piétonisation du Vieux-Montréal et préoccupations du milieu – Quel est le plan pour l'été 2024? / Souhaite connaître l'ensemble des détails entourant ce projet
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Questionne la transparence dans le dossier de la décontamination de deux terrains dans l'Est de Montréal, situés à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et Saint-Jean-Baptiste, et la protection de trois milieux humides / Questionne la transparence dans les dossiers de la protection de l'environnement

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 14 h 03.

---

**CM24 0439**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 13 mai 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée, en y retirant les points 30.01 et 80.01 (20.04).

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

Le leader de la majorité, M. François Limoges, demande que la séquence de l'ordre du jour soit changée pour étudier le point 50.01 à 17 h 20, et le point 51.03 à 20 h 30, en raison de la présence des personnes nommées à ces moments précis.

---

**CM24 0440**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2024, à 13 h**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 9 mai 2024 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024
-

**CM24 0441**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Survol de l'aide financière pour les travaux de stabilisation et de la réglementation liée aux vibrations : étude de la motion CM22 0531 : rapport et recommandations »**

Le leader de la majorité, M. François Limoges dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Survol de l'aide financière pour les travaux de stabilisation et de la réglementation liée aux vibrations : étude de la motion CM22 0531 : rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

04.04 1249902004

---

**6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

**Par Mme Maja Vodanovic**

--- Dépôt d'une réponse de Mme Maja Vodanovic à Mme Vana Nazarian concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2024 au point 7.03

**Par M. Alain Vaillancourt**

--- Dépôt d'une réponse de M. Alain Vaillancourt à M. Luis Miranda concernant sa question sur le poste de police de quartier 46 dans l'arrondissement d'Anjou lors de l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2024

---

**7 – Dépôt**

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 avril 2024

---

**CM24 0442**

**Dépôt du rapport d'activité 2023 du Conseil interculturel de Montréal**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activité 2023 du Conseil interculturel de Montréal, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.02 1249404002

**CM24 0443**

**Dépôt du rapport d'activité 2023 du Conseil des Montréalaises**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activité 2023 du Conseil des Montréalaises, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.03 1247721002

---

**CM24 0444**

**Dépôt du bilan annuel 2023 du Réseau de suivi du milieu aquatique**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2023 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.04

---

**CM24 0445**

**Dépôt du rapport annuel 2023 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)**

La leader adjointe de la majorité, Mme Virginie Journeau, dépose le rapport annuel 2023 de la Commission de la fonction publique de Montréal, conformément aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061), et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.05 1249100002

---

**CM24 0446**

**Dépôt du document intitulé « État d'avancement du Plan climat 2020-2030 »**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document intitulé État d'avancement 2023 du Plan climat 2020-2030, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.06 1249592001

---

**CM24 0447**

**Dépôt du rapport de validation 2023 relatif au respect des obligations des pôles du réseau PME MTL, en vertu des ententes contractuelles du Programme d'Aide d'Urgence aux Petites et Moyennes Entreprises (PAUPME)**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de validation 2023 relatif au respect des obligations des pôles du réseau PME MTL, en vertu des ententes contractuelles du Programme d'Aide d'Urgence aux Petites et Moyennes Entreprises (PAUPME), et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.07 1245531001

---

À 15 h 02, la présidente du conseil suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 23, le conseil reprend ses travaux.

---

**CM24 0448**

**Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2023 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal »**

M. Jérôme Normand, à titre de président de cette Commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2023 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.01

---

**CM24 0449**

**Dépôt du rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Pour un accès inclusif aux plateaux sportifs - Rapport et recommandations »**

M. Jocelyn Pauzé, à titre de président de cette Commission, dépose le rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Pour un accès inclusif aux plateaux sportifs - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.02

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée

---

**CM24 0450****Déclaration pour souligner la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

Attendu que la Fondation Émergence a lancé, en 2003, la première Journée nationale contre l'homophobie, devenue Journée internationale le 17 mai 2005;

Attendu que la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie est soulignée chaque année le 17 mai, puisque cette date correspond à la date à laquelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a retiré, en 1990, l'homosexualité de la liste des maladies mentales;

Attendu que le terme transphobie a été ajouté en 2014 au nom de la Journée internationale contre l'homophobie, pour en faire la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

Attendu que toutes les citoyennes et tous les citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits fondamentaux proclamés et garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1975) et par la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982);

Attendu que la Ville de Montréal a adopté sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en 2005, dont un des principes et des engagements est de combattre toutes les formes de discriminations, notamment celles fondées sur le sexe et sur l'orientation sexuelle;

Attendu qu'en avril 2021, la Ville de Montréal a modifié sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* pour y inclure les discriminations fondées sur l'identité et l'expression de genre, la lesbophobie et la transphobie, parmi les formes de discriminations qu'elle combat;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2007, la Déclaration de Montréal sur les droits des personnes gaies, lesbiennes, bissexuelles et transsexuelles, proclamée lors de la clôture de la Conférence internationale des droits des LGBT, qui avait lieu à Montréal en 2006;

Attendu que la Ville de Montréal a mené, en 2019, une consultation publique à laquelle plus de 3 300 personnes ont participé afin de connaître les besoins et les enjeux vécus par la population LGBTQ2IA+ montréalaise et qu'à la suite de cette consultation, la Ville a annoncé une première série d'engagements municipaux LGBTQ2IA+;

Attendu que la Ville de Montréal agit en matière de formation du personnel municipal et du corps policier, de création d'outils de sensibilisation et de lignes directrices, d'amélioration de la prise en compte des enjeux et des besoins des communautés LGBTQ2IA+ dans les services de la Ville et les arrondissements par l'application de l'ADS+, et de soutien à des initiatives communautaires venant en aide aux populations LGBTQ2IA+ plus vulnérables et à risque de vivre de l'exclusion sociale;

Attendu qu'en 2021, en collaboration avec la Fondation Émergence, la Ville de Montréal a lancé la Boîte à outils LGBTQ2IA+ à l'attention de son personnel et a formé aux enjeux de diversité sexuelle et de genre le personnel municipal et le corps policier;

Attendu qu'en mai 2022, la Ville de Montréal est devenue la première Ville en Amérique du Nord à adhérer au réseau international Rainbow Cities Network, dont la mission est de mettre en relation les responsables de la société civile, des administrations locales, les décideurs politiques et les experts du monde entier afin de faciliter un échange sur les meilleures pratiques qui conduisent à l'amélioration des politiques LGBTQ2IA+ existantes;

Attendu que Rainbow Cities Network et ses villes membres s'efforcent de garantir les droits sexuels des personnes à l'aide de politiques publiques innovantes dans leurs villes respectives;

Attendu qu'en 2022, l'arrondissement de Ville-Marie a tenu le Forum du Village, en collaboration avec la SDC du Village, la CDC Centre-Sud et l'ensemble des acteurs du milieu, ce qui a mené à l'élaboration d'une stratégie collective pour l'avenir du Village et de sa communauté;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, le 17 mai 2021, une déclaration officielle au conseil municipal qui visait notamment à reconnaître l'importance du Village ainsi qu'à réaffirmer l'importance du devoir de mémoire en soutenant la création d'un lieu-hommage visant à célébrer les luttes, les avancées et la résilience des populations LGBTQ2IA+ en rappelant les moments clés de leur histoire, tout en saluant la mémoire des victimes de crimes haineux visant les communautés LGBTQ2IA+.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco  
M. Luc Rabouin  
M. Benoit Dorais  
Mme Caroline Bourgeois  
Mme Ericka Alneus  
M. Robert Beaudry  
Mme Sophie Mauzerolle  
Mme Magda Popeanu

Mme Émilie Thuillier  
M. Alain Vaillancourt  
Mme Maja Vodanovic  
M. Éric Alan Caldwell  
Mme Marianne Giguère  
Mme Despina Sourias  
Mme Gracia Kasoki Katahwa  
M. François Limoges,  
Mme Laurence Lavigne Lalonde  
M. Pierre Lessard-Blais  
Mme Dominique Ollivier  
Mme Marie Plourde  
M. Jocelyn Pauzé  
Mme Véronique Tremblay  
M. Sterling Downey  
Mme Vicki Grondin  
M. Sylvain Ouellet  
Mme Nathalie Goulet  
M. Peter McQueen  
Mme Lisa Christensen  
M. Jérôme Normand  
Mme Virginie Journeau  
Mme Julie Roy  
M. Aref Salem  
Mme Chantal Rossi  
Mme Alba Zuniga Ramos  
M. Benoit Langevin  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Alan DeSousa  
Mme Mary Deros  
Mme Christine Black  
M. Abdelhaq Sari  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Catherine Clément-Talbot  
Mme Angela Gentile  
M. Dominic Perri  
M. Laurent Desbois  
M. Sonny Moroz  
M. Doug Hurley  
Mme Effie Giannou  
M. Giovanni Rapanà  
M. Michel Bissonnet  
M. Josué Corvil  
Mme Vana Nazarian  
Mme Nancy Blanchet  
M. Richard Deschamps  
Mme Laura Palestini  
M. Luis Miranda  
M. Serge Sasseville  
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2024 et sensibilise la population à l'importance de lutter contre toutes les formes de discriminations à l'encontre des populations LGBTQ2IA+;
- 2- s'engage à lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences homophobes, transphobes, lesbophobes et biphobes dans l'espace public et à soutenir des initiatives communautaires en prévention;
- 3- fasse rayonner ses réalisations et s'inspire des bonnes pratiques en matière de politiques et d'engagements municipaux au sein du réseau international Rainbow Cities Network, en tant que première Ville nord- américaine et francophone membre;
- 4- s'engage à poursuivre ses actions, en cohérence avec ses engagements municipaux LGBTQ2IA+;
- 5- poursuive ses efforts au sein de la démarche de création d'un lieu-hommage, dans le Village, visant à célébrer les luttes, les avancées et la résilience des communautés LGBTQ2IA+.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Pour débiter, la mairesse de Montréal mentionne tout le chemin parcouru depuis la première Journée internationale contre l'homophobie le 17 mai 2005, mais elle croit que beaucoup reste encore à faire pour éliminer les inégalités, dénoncer les idées dépassées, sensibiliser les gens et lutter contre les discriminations. Mme Plante rappelle notamment que Montréal constitue une ville inclusive qui va bien au-delà de la tolérance, alors que les membres de la communauté LGBTQ2IA+ n'habitent pas seulement le secteur du Village. Elle souligne au passage les gestes posés par l'Administration afin de redorer le blason de ce quartier et sensibiliser le personnel de la Ville, de même que celui du Service de police de la Ville de Montréal, des réalités vécues par les membres de la communauté LGBTQ2IA+.

En conclusion, Mme Plante met de l'avant le statut inclusif et accueillant de la Ville, ainsi que le dynamisme de la communauté LGBTQ2IA+ qui regarde vers l'avant, ce qui représente un atout indéniable pour une métropole internationale comme Montréal.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

D'entrée de jeu, M. Hénault-Ratelle constate également la grande diversité sexuelle et de genre qui existe ici et qui distingue Montréal à titre de ville inclusive au niveau international. M. Hénault-Ratelle fait mention, entre autres, de nombreux événements qui célèbrent la communauté LGBTQ2IA+ chaque année, dont le premier festival de culture Drag au Québec. Il indique aussi que le premier établissement gai en Amérique du Nord s'est ouvert ici à Montréal et que la première union civile en Amérique du Nord entre partenaires du même sexe a eu lieu dans notre métropole.

M. Hénault-Ratelle poursuit et salue le courage et la résilience des communautés sexuelles et de genres. Il parle des nombreux défis auxquels doivent faire face la population et les organismes du Village, notamment en période de crise du logement. En terminant, le conseiller Julien Hénault-Ratelle vante l'apport des organismes communautaires LGBTQ2IA+ dans les différentes sphères de la société à Montréal.

La présidente du conseil le remercie et confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

## **CM24 0451**

### **Déclaration pour le Mois du patrimoine asiatique**

Attendu que le mois de mai est reconnu, au Canada, comme le Mois du patrimoine asiatique;

Attendu que le Mois du patrimoine asiatique est célébré à l'échelle du Canada depuis les années 1990 et que le gouvernement du Canada a signé, en mai 2002, une déclaration officielle pour faire du mois de mai, le Mois du patrimoine asiatique;

Attendu que le Mois du patrimoine asiatique est l'occasion de reconnaître et de célébrer les importantes contributions que les Montréalaises et les Montréalais d'ascendance asiatique ont apportées et continuent d'apporter à l'identité, à la prospérité et à la culture de Montréal;

Attendu que Montréal est, depuis plus d'un siècle, un territoire historique d'accueil, de rassemblement et de solidarité pour les personnes originaires de l'Asie de l'Est, du Sud, de l'Ouest, Central et du Sud-Est;

Attendu que les contributions des communautés d'ascendance asiatique ainsi que leur apport à l'histoire, à la culture et à l'économie de Montréal sont inestimables;

Attendu que la Ville de Montréal est plus que jamais engagée à lutter contre le racisme et les discriminations envers les Montréalaises et les Montréalais d'origine asiatique et qu'elle est en action pour combattre cette problématique sur plusieurs fronts;

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est le seul district historique significatif d'une communauté chinoise préservé au Québec et dans l'Est du Canada et le seul Quartier chinois francophone en Amérique;

Attendu que le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont uni leurs efforts pour protéger le caractère patrimonial du Quartier chinois de Montréal, un lieu important pour les Montréalaises et les Montréalais, en adoptant des mesures visant à conserver son caractère historique et unique;

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est devenu, en 2024, le tout premier secteur désigné lieu historique par la Ville de Montréal, et ce, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Ericka Alneus  
M. Luc Rabouin  
M. Benoit Dorais  
Mme Caroline Bourgeois  
M. Robert Beaudry  
Mme Josefina Blanco  
Mme Sophie Mauzerolle  
Mme Magda Popeanu  
Mme Émilie Thuillier  
M. Alain Vaillancourt  
Mme Maja Vodanovic  
M. Éric Alan Caldwell  
Mme Marianne Giguère  
Mme Despina Sourias  
Mme Gracia Kasoki Katahwa  
M. François Limoges  
Mme Laurence Lavigne Lalonde  
M. Pierre Lessard-Blais  
Mme Dominique Ollivier  
Mme Marie Plourde  
M. Jocelyn Pausé  
Mme Véronique Tremblay  
M. Sterling Downey  
Mme Vicki Grondin  
M. Sylvain Ouellet  
Mme Nathalie Goulet  
M. Peter McQueen  
Mme Lisa Christensen  
M. Jérôme Normand  
Mme Virginie Journeau  
Mme Julie Roy  
M. Aref Salem  
Mme Chantal Rossi  
Mme Alba Zuniga Ramos  
M. Benoit Langevin  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Alan DeSousa  
Mme Mary Deros  
Mme Christine Black  
M. Abdelhaq Sari  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Catherine Clément-Talbot  
Mme Angela Gentile  
M. Dominic Perri  
M. Laurent Desbois  
M. Sonny Moroz  
M. Doug Hurley  
Mme Effie Giannou  
M. Giovanni Rapanà  
M. Michel Bissonnet  
M. Josué Corvil  
Mme Vana Nazarian  
Mme Nancy Blanchet  
M. Richard Deschamps  
Mme Laura Palestini  
M. Luis Miranda  
M. Serge Sasseville  
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- célèbre, en mai 2024, le Mois du patrimoine asiatique;
- 2- souligne l'important apport des communautés d'origine asiatique au développement et au rayonnement de Montréal;
- 3- continue de soutenir la préservation et la vitalité du Quartier chinois, un lieu emblématique pour la population montréalaise et québécoise en raison de son patrimoine, de son rayonnement culturel et de son histoire unique au cœur du centre-ville;
- 4- continue de travailler avec ses partenaires afin de lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, de promouvoir l'inclusion et de reconnaître les différentes cultures asiatiques qui façonnent la métropole.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal souligne les nombreuses contributions des communautés asiatiques à Montréal, et ce, depuis plus d'un siècle. Elle mentionne notamment que Montréal constitue une terre d'accueil et d'inclusion pour les personnes originaires d'Asie, et que leur apport à l'histoire et à l'économie de Montréal vient enrichir notre ville, particulièrement dans le Quartier chinois de Montréal. De plus, cette reconnaissance des contributions de la communauté asiatique passe par le patrimoine et la culture maintenant protégés avec l'adoption d'une série de mesures visant à conserver le caractère historique et unique du Quartier chinois de Montréal.

En effet, Mme Plante indique que la Ville de Montréal a fait du Quartier chinois le tout premier secteur désigné lieu historique, et que cette désignation démontre bien l'importance du Quartier chinois dans la métropole. Dans cette démarche, elle cite la mise en place d'initiatives en collaboration avec les acteurs du milieu, comme la Table du Quartier chinois ou le Marché de nuit. En conclusion, la mairesse de Montréal invite la population à célébrer le Mois du patrimoine asiatique.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela.

Pour débiter, Mme Valenzuela met de l'avant le Mois du patrimoine asiatique en tant qu'occasion de reconnaître l'apport des communautés d'origines asiatiques au tissu social, économique et culturel de Montréal. Elle est d'avis, entre autres, que le Quartier chinois témoigne de l'héritage durable de la population montréalaise d'origine asiatique, et que malgré sa reconnaissance à titre de lieu patrimonial, le Quartier chinois est confronté à des défis c'est pourquoi des efforts doivent être déployés pour préserver son héritage. Aussi, elle croit que ces enjeux sont vécus par d'autres communautés asiatiques partout en Amérique du Nord, comme un rappel des sacrifices faits par nos ancêtres et les rêves des générations futures.

En lien avec les événements entourant le Mois du patrimoine asiatique, Mme Valenzuela pense que c'est aussi le moment de rendre hommage à des personnes comme Joanne Liu, ancienne présidente internationale de Médecins sans frontières, ou Bicha Ngo, nouvelle présidente d'investissement Québec. Enfin, elle explique l'importance de prendre la parole, d'être fière de ses compatriotes et de célébrer le Mois du patrimoine asiatique car il s'agit d'une opportunité pour la communauté asiatique de Montréal d'être entendue, valorisée et préservée.

La présidente du conseil remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour son intervention et confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

---

À 16 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.03) et 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM24 0452

**Accorder des contrats à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2024-2025, arrosage et entretien de ces arbres, ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2024 à 2027 - Dépense totale de 7 300 276,47 \$, taxes incluses (contrats : 5 840 221,18 \$ + contingences : 584 022,12 \$ + variation des quantités : 876 033,17 \$) - Appel d'offres public 24-20316 (7 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres pour la période 2024-2027, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20316;

Soumissionnaire	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Numéro de lot
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	1 512 347,81 \$	2024-2027	1 030	1
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	720 039,56 \$	2024-2027	478	2
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	1 512 576,89 \$	2024-2027	999	3
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	1 097 728,99 \$	2024-2027	722	4
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	997 527,93 \$	2024-2027	677	5

- 2- d'autoriser un montant de 584 022,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser un montant de 876 033,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) à la fin des contrats;

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CM24 0453**

**Exercer la première option de prolongation de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 4 156 785,30 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture, sur demande, de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à la firme Roland Grenier construction Ltée pour quatre lots (CG22 0502), majorant ainsi le montant total de la dépense de 7 266 183,31 \$ à 11 422 968,61 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation des contrats accordés à Roland Grenier Construction Ltée (CG22 0502), pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 266 183,31 \$ à 10 730 171,06 \$, taxes incluses :

<u>Firmes</u>	<u>LOT</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Roland Grenier Construction Ltée	1	671 534,13 \$
Roland Grenier Construction Ltée	2	1 186 792,79 \$
Roland Grenier Construction Ltée	3	349 056,70 \$
Roland Grenier Construction Ltée	4	1 256 604,13 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 692 797,55 \$ (lot 1 : 134 306,83 \$ + lot 2: 237 358,56 \$ + lot 3 : 69 811,34 \$ + lot 4 : 251 320,83 \$), taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses à même le budget de fonctionnement de la Direction de la gestion immobilière et de l'exploitation, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1247157006  
80.01 (20.02)

**CM24 0454**

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 108 610,66 \$, taxes incluses, pour les services de déchiquetage de documents confidentiel et de destruction de divers documents et supports dans le cadre du contrat accordé à la firme Confidentiel déchiquetage de documents inc. (CG19 0110), majorant ainsi le montant total du contrat de 383 615,15 \$ à 492 225,81 \$, taxes incluses, appel d'offres public 18-16059**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 108 610,66 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services de déchetage de documents confidentiels et destruction de divers documents dans le cadre du contrat accordé à Confidentiel déchetage de documents inc. (CG19 0110), majorant ainsi le montant total du contrat de 383 615,15 \$ à 492 225,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1247685001  
80.01 (20.03)

---

#### Point 80.01 (20.04)

**Abroger la résolution CG24 0123 / Conclure des ententes-cadres collectives avec Ford Canada ltée, KIA Québec et la Compagnie General Motors du Canada pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de véhicules légers, suite à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour une durée de 10 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 octobre 2024 - Valeur totale estimée des ententes : 16 990 885,90 \$, taxes incluses (contrat : 14 159 296,58 \$ + contingences : 2 831 859,32 \$)**

Retiré – voir point 3.01

---

#### CM24 0455

**Résilier le contrat accordé à Lemay CO inc. et Les Services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet de réaménagement des abords de la maison Smith au parc du Mont-Royal, approuvé par la résolution CG21 0549 - Appel d'offres 21-18778**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de résilier le contrat accordé par le conseil d'agglomération le 30 septembre 2021 (CG21 0549) à Lemay CO inc. et Les Services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels pour une période de 72 mois dans le cadre du projet de réaménagement des abords de la maison Smith au parc du Mont-Royal, conformément à l'appel d'offres public 21-18778;
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés de 2 637 232,28 \$, taxes incluses (2 408 144,59 \$, net de ristourne) conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249222001  
80.01 (20.05)

---

---

À 16 h 08,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM24 0456**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 7663609 Canada inc., un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 586 084 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 881,5 mètres carrés, situé à l'angle des rues Saint-Ambroise et Saint-Rémi dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social pour la somme de 846 740 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 7663609 Canada inc., un terrain vacant d'une superficie de 881,5 mètres carrés, situé à l'angle des rues Saint-Ambroise et Saint-Rémi dans l'arrondissement du Sud-Ouest à des fins de logement social, abordable et familial, pour la somme de 846 740 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite:
  - que selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
  - que le rapport géotechnique démontre une compaction conforme à ce qui est prévue à l'Entente et qu'il est approuvé par le Service de l'habitation;
  - que les travaux de décontamination et de remblaiement sont complétés conformément à ce qui est prévu à l'entente et que ceux-ci, sont approuvés par le Service de l'environnement et par le Service de l'habitation;
- 3- d'accepter les stipulations, en faveur de la Ville, contenues dans tout contrat de services professionnels à intervenir, le cas échéant, entre 7663609 Canada inc. et son fiduciaire, pour la disposition du prix de vente, autant que tel contrat de services professionnels soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, aux termes et conditions prévus au projet de contrat de services professionnels joint au dossier décisionnel, et d'autoriser, à cet effet, le greffier à signer tel document;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur, si un contrat de services professionnels entre le vendeur et le fiduciaire et établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville est nécessaire ou à défaut, d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du vendeur, le tout suivant les précisions qui seront fournies par la Direction des affaires civiles;

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1239915009  
80.01 (20.06)

---

#### **CM24 0457**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède sans contrepartie monétaire à l'organisme à but non lucratif Le Parados inc., un terrain d'une superficie de 668,90 mètres carrés, situé sur le territoire de la Ville de Montréal, à des fins de construction d'un projet de maison d'hébergement**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie monétaire, à l'organisme à but non lucratif, Le Parados inc., immatriculée sous le numéro 1146383360, aux fins de construction d'une maison d'hébergement, un terrain situé sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une superficie de 668,90 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de signer le projet d'acte pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet joint au présent dossier décisionnel;

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1249245002  
80.01 (20.07)

---

#### **CM24 0458**

**Approuver un projet d'acte de cession par lequel le Bureau du Taxi de Montréal cède à la Ville l'ensemble de ses biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, liés à ses activités, sans considération monétaire**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte de cession par lequel le Bureau du taxi de Montréal cède à la Ville de Montréal l'ensemble de ses biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, liés à ses activités, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

1240911001  
80.01 (20.08)

---

#### **CM24 0459**

**Accorder un contrat à Afcor Construction inc. pour des travaux de construction dans le futur site transitoire principal des centres d'appels 9-1-1 - Dépense totale de 2 717 319,16 \$, taxes incluses (contrat : 2 090 245,50 \$ + contingences : 397 146,65 \$ + incidences : 229 927,01 \$) - Appel d'offres public IMM-15914 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de la phase 1.4, dans un bâtiment de la sécurité publique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 090 245,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15914;
- 2- d'autoriser une dépense de 397 146,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 229 927,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Afcor Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1240805002  
80.01 (20.09)

---

#### **CM24 0460**

**Accorder un contrat à Plomberie Charbonneau inc. pour l'exécution des travaux de décarbonation du système de chauffage au mazout et sa conversion en système de chauffage électrique dans la maison Mary-Dorothy-Molson située au 9095, boul. Gouin Ouest, arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 740 151,56 \$, taxes incluses (contrat : 592 121,25 \$ + contingences : 88 818,19 \$ + incidences : 59 212,12 \$) - Appel d'offres public IMM-15887 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Plomberie Charbonneau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du système de chauffage au mazout par un système de chauffage électrique, située au 9095, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 592 121,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15887;
- 2- d'autoriser une dépense de 88 818,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 59 212,12 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247055005  
80.01 (20.10)

---

À 16 h 12,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM24 0461**

**Accepter la proposition d'entente entre les parties (AO18-17050) opposant la Ville de Montréal et Exprolink inc. (MADVAC) concernant le règlement des différends liés à la qualité et à la fiabilité des voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique (CG18 0451)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accepter la proposition d'entente entre les parties (AO18-17050) opposant la Ville de Montréal et Exprolink inc. (MADVAC) concernant le règlement des différends liés à la qualité et à la fiabilité des voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique (CG18 0451);

- 2- d'autoriser le dépôt de 254 813,34 \$, taxes incluses, à titre de compensation dans le compte consolidé de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1247567008  
80.01 (20.11)

---

#### **CM24 0462**

**Accorder un contrat à Gestion Septem inc. pour l'exécution de travaux de remplacement des systèmes de chauffage au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans le bâtiment situé au 297, chemin Senneville, Senneville (Maison des employés) - Dépense totale de 202 102,42 \$, taxes incluses (contrat : 149 705,50 \$ + contingences : 22 455,82 \$ + incidences : 29 941,10 \$) - Appel d'offres public IMM-15908 (1 seul soum. conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Gestion Septem inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de remplacement de systèmes énergétiques au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans le bâtiment situé au 297, chemin Senneville, Village de Senneville (Maison des employés), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 705,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15908;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 455,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 29 941,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247055004  
80.01 (20.12)

---

#### **CM24 0463**

**Approuver l'avenant no 1 à l'entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la voie cyclable située dans le prolongement de la rue Grenier entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme et autoriser une dépense additionnelle de 498 284,32 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'une passerelle au-dessus du milieu humide qui traverse la voie cyclable (CG22 0388), majorant la dépense totale de 1 709 537,27 \$ à 2 207 821,59 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'avenant #1 à l'entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la voie cyclable située dans le prolongement de la rue Grenier entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense supplémentaire maximale de 498 284,32 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente de 1 709 537,27 \$ à 2 207 821,59 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248698003  
80.01 (20.13)

#### CM24 0464

**Abroger la résolution CG24 0137 / Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Les Services EXP inc. (4 667 410,13 \$, taxes incluses) et FNX-INNOV inc. (2 974 978,13 \$, taxes incluses), pour fournir des services en ingénierie et en aménagement du domaine public pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement d'un an, reconductible deux fois - Appel d'offres public no. 23-20157 (7 soum) / Autoriser le directeur des grands projets de transport en partenariat à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'une année chacune, et ce, uniquement si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger la résolution CG24 0137;
- 2- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'une année reconductible deux fois, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en aménagement du domaine public, en ingénierie et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-2015;

<u>Contrat</u>	<u>Firmes</u>	<u>Somme maximale</u>
1	Les Services EXP inc.	4 667 410,13 \$
2	FNX-INNOV inc.	2 974 978,13 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement des firmes FNX-INNOV inc. et Les Services EXP inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des grands projets de transport en partenariat à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'une année chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'urbanisme, mobilité et infrastructures et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247211002  
80.01 (20.14)

**CM24 0465**

**Autoriser une dépense additionnelle de 550 120,88 \$, taxes incluses, pour la prestation de services professionnels d'intégration de la suite bureautique Office 365, dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à Les Solutions VICTRIX inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG22 0746), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 667 472,55 \$ à 4 217 593,43 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant no 1 à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 550 120,88 \$, taxes incluses, pour la prestation de services professionnels d'intégration de la suite bureautique Office 365, dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à Les Solutions VICTRIX inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG22 0746), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 667 472,55 \$ à 4 217 593,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'avenant 1 au contrat à cette fin;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1249563004  
80.01 (20.15)

---

À 16 h 20,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0466**

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 439 485,27 \$, taxes incluses, pour la fourniture et livraison sur demande de béton prémélangé et remblai sans retrait dans le cadre du contrat accordé à Démix Béton, division de CRH Canada inc. (CG21 0347), majorant ainsi le montant total estimé des contrats de 4 934 461,35 \$ à 6 373 946,62 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 251 726,32 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de béton prémélangé et remblai sans retrait, dans le cadre du contrat accordé à Démix Béton, division de CRH Canada inc. (CG21 0347), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 934 461,35 \$ à 6 373 946,62 \$, taxes incluses;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Démix Béton, division de CRH Canada inc.	1	156 077,57 \$
Démix Béton, division de CRH Canada inc.	2	1 095 648,75 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 187 758,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Démix Béton, division de CRH Canada inc.	1	23 411,64 \$
Démix Béton, division de CRH Canada inc.	2	164 347,31 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1245437001  
80.01 (20.16)

**CM24 0467**

**Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée, pour le projet Chambres de vanne et de mesure, Électricité et Instrumentation, Travaux 2023, pour un montant de 1 170 522,31 \$, taxes incluses (contrat : 975 435,25 \$ + contingences : 97 543,53 \$ + incidences : 97 543,53 \$) - Appel d'offres public DRE-P23040-C (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de chambres de vanne et de mesure, électricité et instrumentation, Travaux 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 975 435,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P23040-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 543,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 97 543,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe LML Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246263003  
80.01 (20.17)

---

#### **CM24 0468**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre, sous la rue Albanel entre la rue de Coutances et la rue Belherbe - Dépense totale de 1 650 667,93 \$, taxes incluses (contrat : 1 265 371,16 \$ + contingences : 189 805,67 \$ + incidences : 195 491,10 \$) - Appel d'offres public DRE-20A06-P23044-167931-C (6 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre, sous la rue Albanel entre la rue de Coutances et la rue Belherbe, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 265 371,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-20A06-P23044-167931-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 189 805,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 195 491,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1244656001  
80.01 (20.18)

---

**CM24 0469**

**Accorder un contrat à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une période de 38 mois, soit de juin 2024 à juillet 2027 inclusivement - Dépense totale de 1 198 010,76 \$, taxes incluses (contrat : 1 089 100,69 \$ + variation de quantité : 108 910,07 \$) - Appel d'offres public 24-20362 (3 soum)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une période de 38 mois, soit de juin 2024 à juillet 2027 inclusivement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 089 100,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 24-20362;
- 2- d'autoriser une dépense de 108 910,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247675001  
80.01 (20.19)

**CM24 0470**

**Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc., pour des travaux de bases et d'éclairage dans le boulevard Alfred-Nobel, dans le chemin de la Côte-Vertu et dans l'avenue Armand-Chaput, dans les arrondissements Saint-Laurent et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 276 137,42 \$ (contrat : 1 029 256,20 \$ + contingences : 158 394,72 \$ + incidences : 88 486,50 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 507507 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Laurin, Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de base et d'éclairage, dans le boulevard Alfred-Nobel, dans le chemin de la Côte-Vertu et dans l'avenue Armand-Chaput dans les arrondissements de Saint-Laurent et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 029 256,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 507507;
- 2- d'autoriser une dépense de 158 394,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 88 486,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Laurin, Laurin (1991) inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247231019  
80.01 (20.20)

---

À 16 h 21,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM24 0471**

**Exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 277 785,35 \$, taxes incluses, pour le support et l'entretien du système de surveillance et de localisation, dans le cadre du contrat accordé à Dyplex Communications Ltée (CG21 0336), majorant ainsi le montant total du contrat de 449 960,41 \$ à 727 745,76 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et d'autoriser une dépense additionnelle de 277 785,35 \$, taxes incluses, pour le support et l'entretien du système de surveillance et de localisation, dans le cadre du contrat accordé à Dyplex Communications Ltd (CG21 0336), majorant ainsi le montant total du contrat de 449 960,41 \$ à 727 745,76 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1240206001  
80.01 (20.21)

---

#### **CM24 0472**

**Accorder un contrat à XO Construction inc. pour la réalisation des travaux de stabilisation permanente de la structure de l'école de rang du parc agricole du Bois-de-la-Roche, 295, chemin de Senneville, Senneville (QC) - Dépense totale de 602 928,90 \$, taxes incluses (contrat : 418 509 \$ + contingences: 83 701,80 \$ + incidences : 100 718,10 \$) - Appel d'offres public IMM-15907 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à XO Construction inc. pour la réalisation des travaux de stabilisation permanente de la structure de l'école de rang du parc agricole du Bois-de-la-Roche, 295, chemin Senneville, Village de Senneville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 418 509 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15907;
- 2- d'autoriser une dépense de 83 701,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 100 718,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248386001  
80.01 (20.22)

---

#### **CM24 0473**

**Accorder un contrat de gré à gré à SIR Solutions inc. (fournisseur exclusif), pour le renouvellement de l'entretien et du support du système de points de vente (SPDV), pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2029, pour une somme maximale de 776 456 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à SIR Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien et du support du système de points de vente (SPDV), pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2029, pour une somme maximale de 776 456 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser la directrice de la Direction solutions d'affaires – Institutionnelles, du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247684002  
80.01 (20.23)

---

**CM24 0474**

**Autoriser un ajustement à la baisse des quantités de licences pour l'acquisition d'une solution de gestion électronique de documents, dans le cadre du contrat accordé à Constellio inc. (CG21 0278), pour une durée de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois options de prolongation de 24 mois chacune / Approuver un projet d'addenda no. 1 à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser un ajustement à la baisse des quantités de licences pour l'acquisition d'une solution de gestion électronique de documents, dans le cadre du contrat accordé à Constellio inc. (CG21 0278), pour une durée de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois options de prolongation de 24 mois chacune;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no. 1 à cet effet.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1249563005  
80.01 (20.24)

**CM24 0475**

**Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 48 096,34 \$, taxes incluses, pour le support et maintenance d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Axon Public Safety inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 690 391,81 \$ à 738 488,15 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 48 096,34 \$, taxes incluses, pour le support et maintenance d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat octroyé à Axon Public Safety inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 690 391,81 \$ à 738 488,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1242881002  
80.01 (20.25)

---

À 16 h 27,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM24 0476**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduite d'eau (reconstruction et réhabilitation), de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM et Bell) dans les rues de Salaberry et Marsan ainsi que dans les bretelles 4-O et 4-E de l'autoroute 15 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 22 556 340,75 \$, taxes incluses (contrat : 18 050 000 \$ + contingences : 2 707 500 \$, incidences : 1 798 840,75 \$) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 748 541,06 \$, taxes incluses (Contrat entente : 650 905,27 \$ + contingences : 97 635,79 \$) pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente - Appel d'offres public 510201 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout (réhabilitation), de conduite d'eau (reconstruction et réhabilitation), de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal et Bell) dans les rues de Salaberry et Marsan, ainsi que dans les bretelles 4-O et 4-E de l'autoroute 15 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 18 050 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510201;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 707 500,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 798 840,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 748 541,06 \$, taxes incluses (contrat entente : 650 905,27 \$ + contingences : 97 635,79 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Chantal Rossi  
appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos

de procéder à un vote enregistré sur le point 80.01 (20.26).

La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Plante, Rabouin, Dorais, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Giguère, Sourias, Limoges, Journeau, Caldwell, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Sasseville et Sauvé (37)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian et Hurley (22)

**Résultat:** En faveur : 37  
Contre : 22

La présidente du conseil déclare le point 80.01 (20.26) adopté à la majorité des voix, et il est

### **RÉSOLU**

en conséquence.

80.01 1237231098 (20.26)

---

### **CM24 0477**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux d'aménagement d'un réseau express vélo (REV) et d'un service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Henri-Bourassa et d'un REV sur la rue Jean-Talon et la réfection de quais de la rue Berri / Dépense totale de 37 115 240,16 \$, taxes incluses (contrat : 29 744 671,88 \$ + contingences : 4 461 700,78 \$ + incidences : 2 908 867,50 \$) - Appel d'offres public 472910 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un réseau express vélo et d'un service rapide par bus sur le boulevard Henri-Bourassa et d'un réseau express vélo sur la rue Jean-Talon ainsi que la réfection de quais sur la rue Berri, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 744 671,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 472910;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 461 700,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 908 867,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pavages Métropolitain inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :**

- M. Aref Salem
- Mme Chantal Rossi
- Mme Alba Zuniga Ramos
- M. Benoit Langevin
- Mme Stephanie Valenzuela
- M. Alan DeSousa
- Mme Mary Deros
- Mme Christine Black
- M. Abdelhaq Sari
- M. Julien Hénault-Ratelle
- M. Dimitrios (Jim) Beis
- Mme Catherine Clément-Talbot
- Mme Angela Gentile
- M. Dominic Perri
- M. Laurent Desbois
- M. Sonny Moroz
- Mme Effie Giannou
- M. Giovanni Rapanà
- M. Michel Bissonnet
- M. Josué Corvil
- Mme Vana Nazarian
- M. Doug Hurley
- M. Luis Miranda

80.01 1247231017 (20.27)

---

## **CM24 0478**

### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM), dans l'avenue Christophe-Colomb, de la rue Jean-Talon à la rue Jarry dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 33 330 050,46 \$, taxes incluses (contrat : 26 100 000,01 \$ + contingences : 3 286 828,91 \$ + incidences : 3 943 221,54 \$) - Appel d'offres public 503401 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans l'avenue Christophe-Colomb, de la rue Jean-Talon à la rue Jarry dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 26 100 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 503401;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 286 828,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 943 221,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1247231022  
80.01 (20.28)

---

## CM24 0479

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure une entente-cadre avec Les Services EXP inc., pour des services professionnels de surveillance de travaux de divers mandats, dont les Réseaux Express Vélo (REV) Jean-Talon, Henri-Bourassa et Berri, pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois / Dépense totale de 11 778 803,79 \$, taxes incluses (contrat : 9 460 740,87 \$ + variation de quantités : 1 419 111,13 \$ + déboursés : 473 037,04 \$ + indexation : 425 914,75 \$) - Appel d'offres public 24-20325 (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Les Services EXP inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la surveillance de travaux, pour la somme maximale de 9 460 740,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20325;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 419 111,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 473 037,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 5- d'autoriser une dépense de 425 914,75 \$, taxes incluses, à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires;
- 6- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 7- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc.;

- 8- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1247231033  
80.01 (20.29)

---

#### **CM24 0480**

**Autoriser une dépense additionnelle de 590 628,87 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie », dans le cadre du contrat accordé à 9250-6518 Québec inc. (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG22 0189), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 543 773,25 \$ à 4 134 402,12 \$, taxes et contingences incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 590 628,87 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie », contrat accordé à 9250-6518 Québec inc. (Ébénisterie Architecturale Labelle), dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG22 0189), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 543 773,25 \$ à 4 134 402,12 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1248009002  
80.01 (20.30)

---

---

À 17 h 16, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 50.01 comme convenu au début de la séance.

---

**Nomination du directeur général de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0679;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver la nomination de M. Benoit Dagenais à titre de directeur général de la Ville de Montréal pour une durée indéterminée, à compter du 3 juin 2024.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

50.01 1244124002

---

À 17 h 26, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 13 mai 2024  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 13 mai 2024 – 19 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauté, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme V ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL :**

Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andr e H nault, Mme Marie-Andr e Mauger, M. Alex Norris, M. Giovanni Rapan  et Mme  milie Thuillier

**AUTRES PR SENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral  
M  Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion  
Mme Gaelle Dieudonn , Analyste-r dactrice

---

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue   toutes et   tous et d clare la s ance ouverte.

---

**1 - P riode de questions du public**

  19 h, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « P riode de questions du public » et invite les personnes du public pr sentes   poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
M. Serge Poulin	Mme Val�rie Plante M. �ric Alan Caldwell	Est-ce que la Ville va appuyer la campagne de mobilisation de la Table transport de RUTA qui vise � d�bloquer la somme manquante de 340 M\$ pour financer l'installation d'ascenseurs dans le m�tro de Montr�al? / Commentaires
M. Anthony Koch	Mme Val�rie Plante	Dans le conflit entre le Hamas et Isra�el, est-ce que vous pouvez prendre position et qualifier les actes commis contre Isra�el comme �tant des actes

		terroristes?
M. Jean-Charles Hachez	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Quelle est la logique derrière les modifications du Règlement pour une métropole mixte? / Comment obtenir davantage si on demande moins?
M. Jean-Claude Laporte	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	De quelle manière l'acquisition de terrains par la Ville va servir aux logements sociaux et équipements collectifs, le cas échéant, comment s'en assurer? / Souhaite que les taxes municipales permettant d'acheter des terrains servent au bien commun
M. Martin Lalonde	M. Benoit Dorais Mme Josefina Blanco	Secteur Namur-Hippodrome – Pouvez-vous nous assurer que tous les logements respecteront les normes en matière d'accessibilité universelle? / Qu'est-ce que l'Administration va faire pour freiner l'augmentation des chutes et accidents dans le cadre bâti?
Mme Zahraa Sayed Ali	Élu-e responsable Mme Valérie Plante M. Abdelhaq Sari	Pourquoi les attaques d'Israël contre le Hamas ne sont pas qualifiées d'actes terroristes? / Est-ce qu'on peut qualifier d'actes terroristes les bombardements sur le territoire de Gaza et l'empêchement pour l'aide humanitaire de s'y rendre?
Mme Eliane Scofield Lamarche	Élu-e responsable Mme Gracia Kasoki Katahwa	Pourquoi n'y a-t-il pas eu de concertation avec les syndicats en lien avec la récente restructuration organisationnelle? / Questionne la mobilisation du personnel à la suite de cette restructuration
Mme Marie Turcotte	Mme Valérie Plante	Dans les discussions avec le gouvernement provincial, quel est le niveau de priorité accordé par l'Administration concernant la demande de 320 M\$ pour l'accessibilité universelle dans le métro?
M. Levis-Simon Carpentier	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Aimerait savoir pourquoi l'Administration tarde à mettre des mesures en place en ce qui a trait à l'accessibilité universelle dans le cadre bâti? / Aimerait des explications sur les délais pour mettre de l'avant des mesures dans l'attente du Plan d'action 2024-2030 en accessibilité universelle
Chief Veneza Edwards	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Est-ce que les élus-es peuvent présenter leur serment solennel lors de leur assermentation? / Reformule sa question
Mme Roseline Hébert-Morin	M. Benoit Dorais	Souhaite que les fonds non utilisés dans le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle soient redirigés vers des initiatives en logement social / Commentaires
Mme Sylvie Lefort	Mme Valérie Plante M. Benoit Dorais	Expose l'urgence pour la création de logements sociaux / À quel endroit seront situés ces futurs logements et que dites-vous aux propriétaires qui mettent des locataires à la rue?
Mme Claire Chaume	M. Benoit Dorais	À quel moment l'Administration va-t-elle diminuer le taux de taxation aux OBNL d'habitation? / Aimerait offrir des pistes de solution
M. Laurian Ionita	Élu-e responsable (M. Laurent Desbois)	Expose son point de vue sur le dioxyde de carbone et ses effets sur la santé, aimerait savoir sur quelle base se réfère la réglementation interdisant les automobiles d'être garées avec le moteur qui roule 10 secondes et plus / Commentaires
<b>DÉPÔT DE DOCUMENT</b>		
Mme Catherine Marcoux	M. Robert Beaudry	Comment justifier le démantèlement de campement pour les personnes en situation d'itinérance? / Souhaite qu'il y ait un moratoire sur le démantèlement des campements

À 20 h 04, la présidente du conseil fait la lecture de 14 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Henni Djennadi	Mme Caroline Bourgeois	Bonjour Madame Bourgeois, Je me permets de m'adresser directement à vous après avoir épuisé toutes les démarches possibles pour régler le problème récurrent des nids-de-poule dans divers endroits de Pointes-Aux-Trembles. Je me concentre plus particulièrement sur le tronçon du boulevard Henri-Bourassa entre la 40 <sup>e</sup> avenue et la jonction avec la rue Sherbrooke Est 138. L'état de la chaussée à cet endroit est totalement délabré, avec des trous béants causés depuis la dernière chute de neige. Ces nids-de-poule causent d'importants dégâts aux véhicules, surtout en conduite de nuit. J'ai contacté à deux reprises les services de l'arrondissement en appelant le 311, et bien que des assurances quant à la résolution du problème m'aient été données, rien n'a été fait à ce jour. Au-delà des dommages importants subis par les véhicules des usagers, nous devons craindre les risques d'accidents dus aux manœuvres effectuées pour éviter ces nids-de-poule. Merci pour une intervention utile
Julie Robert	M. Luc Rabouin	Depuis la décision de rendre la rue Laurier Est & la rue Gilford ainsi que la rue Marie-Anne en sens unique vers L'est .. la rue Chabot (de Masson à St-Joseph) , qui était à l'origine une rue paisible , donnant sur le merveilleux parc DE LORIMIER est désormais devenu une route principale pour se rendre au centre ville . La rue Chabot ( au sud de Masson) , et ce à tous les matins depuis plusieurs mois maintenant de 7:30 à 9:30 AM il y a une congestion monstre . Pour un résident il est désormais compliqué de circuler . Est-ce qu'il y a un plan pour améliorer cette situation ? Est-ce possible de regarder ce qui pourrait être fait pour améliorer la qualité de vie.
Murray Levine	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Quebec is the worst province/state for charitable giving in Canada/USA. The problem is sociological. As a volunteer fundraising consultant and charity activist my efforts and ideas have raised billions of dollars for charities in the USA and Canada. I sent your office a request for a motion that if Hydro Quebec adopted, charitable giving in Quebec would definitely increase. I never received a response. I am not very pleased to live in a province where the majority proudly imitate Seraphim. Are you going to see that the motion is presented, and if affirmative, when?

Jordan Esposito	M. Doug Hurley M. Richard Bélanger	J'habite sur la rue Aime-Lecavalier, c'est devenu extrêmement dangereux avec les voitures roulant à des vitesses excessives et utilisant notre rue comme raccourci pour la construction du pont à toutes les heures du jour et de la nuit. Les enfants jouent dans notre rue, les voitures traversent notre rue résidentielle à des vitesses excessivement élevées, ce qui m'amène à me sentir extrêmement en danger dans ma propre rue résidentielle. Nous avons eu un accident il y a 2 semaines où une voiture s'est écrasée contre une autre, c'était le même coin qu'un bus scolaire passe tous les matins et à peu près à la même heure. Je demande si un dos d'âne peut être installé sur notre rue (un ou plusieurs) pour nous fournir une certaine forme de protection contre cette gros problème
Jean-François Gauvin	M. Robert Beaudry	Est-il vrai que la charte 89.4 de la Ville de Montréal empêche toute consultation publique pour accélérer l'implantation de projets sociaux, dont les refuges et service d'injection supervisée? Benoit Dorais a reconnu en conseil d'arrondissement que le volet drogue de la Maison Benoit Labre était connu des élus bien avant sa construction. Cela n'a pas empêché le choix de la localisation de ce SIS, à moins de 80 m d'une école primaire. Le concept de consultation et d'acceptabilité sociale était donc illusoire pour les parents et résidents, puisque les élus auraient considéré ce projet sous la charte 89.4. Est-ce le même cas de figure pour le refuge St-Michaels? Refuge pour sans- abris situé à côté d'une CPE, dont un cadavre a été retrouvé dans dans la cour cet hiver. Vous aviez déclaré qu'il n'y avait pas d'autres options pour cet emplacement. Avez-vous l'intention de continuer à ne pas mener de consultation et d'imposer des cohabitations impossibles aussi près de jeunes enfants?
Sonya Breton	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Madame la mairesse, j'ai voté pour vous lors des deux dernières élections mais j'ai été déçue de voir votre réaction aux campements qui ont été mis en place à McGill et l'UQAM. Je suis passé par ces campements et j'ai pu voir de la promotion de groupes terroristes et de l'encouragement à la violence. Je comprends que vous voulez réaffirmer que Montréal est une ville de paix mais ces campements de le sont pas et ce genre de déclaration peut décourager la police de faire son travail et leur faire sentir une pression politique induite de ne pas démanteler les campements  Ma question est: Vous engagez vous à ne pas empêcher ou décourager la police d'intervenir quand ils le jugeront nécessaire même si cela doit résulter en des arrestations? Merci madame la mairesse

Geneviève Proulx	Élu-e responsable (M. Robert Beaudry)	Je cherche à savoir pourquoi l'église Sainte-Bibiane a été choisie pour accueillir un refuge d'itinérants 24/7 30 lits. Il y a 5 écoles dans un rayon de 500 mètres (ce qui est très rare) et une très grande quantité de ruelle verte où jouent des enfants tous les soirs. Il n'y a pas non-plus d'itinérants dans le secteur de l'église et les quelques rares itinérants du Vieux-Rosemont se tiennent bien plus loin au parc Pélican. Juste à côté de ce parc il y a plusieurs bâtisses sur Iberville (bien plus industriel) qui pourraient les accueillir avec un impact bien moins grand, je pense entre autre au bétonnel vacant juste en face. Ps: il n'y a certainement pas 30 itinérants. De plus, il y a déjà un organisme qui a rénové l'église et qui se fait évincer (maison d'herelle 25 lits nouveaux arrivants sidéens) et un prêtre qui vient de recevoir un avis d'éviction illégal.
Elisabeth Poirier-Defoy	M. François Limoges	Mon CPE la Bottine filante travaille depuis plusieurs mois à la relocalisation de ses locaux à la suite d'un avis d'éviction reçu de la part du CSSDM. Le CPE occupe des locaux vieillissants qui continuent de déperir et que le CPE doit continuellement réparer. La relocalisation de nos locaux, c'est aussi un projet communautaire qui touche 84 familles et qui permet à ces familles et ces enfants de prendre ancrage dans leur quartier. Allez-vous octroyer l'usage conditionnel pour notre CPE de permettre à nos enfants de continuer de s'épanouir dans leur milieu?
Jean Philippe Charbonneau	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Étant donné les impacts majeurs sur la population du corridor de mobilité durable sur Henri-Bourassa (réduction de la capacité automobile de 1600 véhicules à 750 et impossibilité de s'arrêter ou de stationner 24/7), allez-vous faire une consultation publique dans laquelle les citoyens pourront s'exprimer librement, avant la phase 2?
Jessica A	Élu-e de Champlain-L'Île-des-Sœurs (Mme Maja Vodanovic)	Le parc sur le terrain de l'usine de traitement d'eau Atwater est fréquenté au quotidien par bon nombre de Verdunoises et Verdunois, y compris des cyclistes, des personnes faisant du sport, des familles et des personnes promenant leur chien. De plus, ses pommiers fleurissent au printemps avec comme toile de fond le centre-ville, créant une vue à couper le souffle bien appréciée par les résidentes et résidents. Il est aussi à noter que le secteur Dupuis-Hickson a déjà fait l'objet de concertations publiques, vu le cotoiement de zones industrielles et résidentielles et d'aires de jeux pour enfants. Les travaux de transformation du terrain en parc éponge conserveront-ils le caractère unique et multifonctionnel du lieu, tout en limitant l'impact des travaux sur le voisinage, par exemple en permettant l'usage du terrain de cricket et de la piste cyclable, en augmentant les mesures de sécurité sur la rue Joseph et en n'entravant pas la circulation pendant les travaux?
Laurène Guillemain	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que vous avez pris connaissance du dossier de l'Église Sainte Bibiane dans Rosemont et envisagez-vous que les citoyens entourant l'église soient impliqués dans le processus décisionnel de sa vocation communautaire.

André Savoie	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Bonjour, concernant le REV et SRB sur Henri-Bourassa, considérant que vous allez réduire la capacité du boulevard Henri-Bourassa à 750 véhicules à l'heure (selon vos documents) alors qu'il y a souvent plus de 1500 véhicules à l'heure (et même jusqu'à 2900) en transit est-ouest ou est-ouest (selon les données ouvertes de la ville), que vont faire tous les automobilistes qui ne peuvent pas utiliser le transport en commun ou les transports actifs?
		<b>DÉPÔT DE DOCUMENT</b>
Walid Nassef	Mme Laurence Lavigne Lalonde	<p>A défaut de se déplacer au parc Jarry , ce parc demeure l'endroit unique pour de nombreuses personnes pour se ressourcer.</p> <p>Or, le parc Villeray est sous utilisé et les citoyens ne profitent point de sa pleine capacité. Le terrain de soccer (à pelouse naturelle) est constamment désaffecté à cause de son état vétuste et les équipes préfèrent le terrain synthétique. Aussi, la piste de marche est désuète. Une partie de la piste est même dangereuse pour les personnes circulant en fauteuil roulant. Il m'arrive de prendre le transport adapté pour me rendre à d'autres parcs plus inclusifs.</p> <p>La modernisation du côté sud de ce parc est devenue une nécessité et pourrait même participer à réduire l'achalandage du parc Jarry</p> <p>Pour profiter des journées de printemps et d'Été, les familles et couples évitent ce parc malheureusement.</p> <p>Je me permets de vous interpeller publiquement pour accélérer un changement de ce côté de notre quartier qui ne profite de l'attention que vous portez à la partie ouest.</p>
Réjean Gagnon	M. Benoit Dorais M. Robert Beaudry	<p>Réunion du 13 mai 2024</p> <p>Bonjour, ma question s'adresse à MM. Dorais et Beaudry.</p> <p>Quelle est l'urgence et je vous recommande de retirer l'item 20,19 de l'ordre du jour de ce 13 mai 2024 concernant l'annulation et la vente de la servitude de la Ville sur le terrain de la BAnQ où HQ prévoit un poste 315kV?</p> <p>En effet cette décision et l'action impliquée signifient une approbation officielle par la Ville du projet de l'immense poste dans son jardin des plantes et sculptures ainsi que sur l'îlot de verdure qui le borde au Nord qui soulève la colère des élites.</p> <p>Il s'agirait pour la Ville d'approuver d'un projet qui n'a même pas été présenté au public et qui doit faire l'objet d'une consultation préalable par un BAPE.</p> <p>C'est anti-démocratique pour un projet dont l'importance est national et qui doit être l'objet d'une évaluation par un BAPE et le montant de ½ millions \$ apparaît dans ce contexte éminemment questionnable ethniquement.</p> <p>Merci de retirer cette item 20-19. Réjean Gagnon</p>

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 31. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

---

Le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 51.03 comme convenu en début d'assemblée.

---

**CM24 0482**

**Nominations et désignations au Conseil des Montréalaises (CM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0742;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de nommer Laura Cliche à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat de trois ans, de mai 2024 à mai 2027;
- 2- de nommer Valérie Sagine Toussaint à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat, de mai 2024 à mai 2027;
- 3- de nommer Nelly Dennene à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un second mandat de trois ans, d'avril 2024 à avril 2027;
- 4- de nommer France Leblanc à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un second mandat de trois ans, d'avril 2024 à avril 2027;
- 5- de nommer Marianne-Sarah Saulnier à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un second mandat de trois ans, d'avril 2024 à avril 2027;
- 6- de désigner Marianne-Sarah Saulnier à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat, de mai 2024 à mars 2025;
- 7- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des Montréalaises.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.03 1247721001

---

À 20 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0483**

**Autoriser une dépense additionnelle de 139 752,11 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 548 347,54 \$ à 10 688 099,65 \$, taxes et contingences incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 139 752,11 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 548 347,54 \$ à 10 688 099,65 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1248009003  
80.01 (20.31)

---

**CM24 0484**

**Autoriser une dépense additionnelle de 160 965 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 24 368 838,46 \$ à 24 529 803,46 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 160 965 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 24 368 838,46 \$ à 24 529 803,46 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1248009004  
80.01 (20.32)

---

#### CM24 0485

**Conclure une entente d'achat contractuelle avec Brenntag Canada inc. d'une durée de sept mois pour la fourniture et la livraison de charbon actif en poudre destiné à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire - Montant total de l'entente : 220 862,38 \$, taxes incluses (contrat : 192 054,24 \$ + variation des quantités : 28 808,14 \$) - Appel d'offres public 24-20370 (2 soum., un seul conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente d'achat contractuel, d'une durée de sept mois, par laquelle Brenntag Canada inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture et la livraison de charbon actif en poudre destiné à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20370 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel :

Lot	Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)	Nombre de soumissionnaires conformes par lot
Charbon actif en poudre - format vrac	Brenntag Canada inc	192 054,24 \$	1

2- d'autoriser une dépense de 28 808,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités pour la durée de l'entente;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Brenntag Canada inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247100002  
80.01 (20.33)

---

**CM24 0486**

**Conclure une entente-cadre avec FNX INNOV inc., pour des services professionnels pour avant-projet, conception, accompagnement et surveillance pour le projet Sainte-Catherine Est, pour une durée de 60 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 16 112 056,28 \$, taxes incluses (contrat : 12 412 333,08 \$ + variation de quantités : 1 861 849,96 \$ + déboursés : 868 863,32 \$ + indexation : 969 009,92 \$) - Appel d'offres public 24-20322 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la surveillance de travaux, pour la somme maximale de 12 412 333,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20322;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 861 849,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 868 863,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 4- d'autoriser une dépense de 969 009,92 \$, taxes incluses, à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires;
- 5- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement si au terme des 60 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc.;
- 7- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1247231032  
80.01 (20.34)

---

**CM24 0487**

**Accorder un contrat à La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal, du 17 juin 2024 au 16 juin 2025, pour la somme totale de 1 090 624,11 \$, taxes incluses, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux lots - Appel d'offres public 23-20302 (Un seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, La Compagnie Keleny (Keleny inc.), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période d'un an avec une option de prolongation d'un an pour chacun des lots, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaire requis par la cour municipale de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 090 624,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20302 :

Soumissions conformes	Lots	Montants (avant taxes)	Montants (taxes incluses)
Keleny inc.	Lot 1	134 450 \$	154 583,89 \$
Keleny inc.	Lot 2	814 125 \$	936 040,22 \$
Total		948 575 \$	1 090 624,11 \$

- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de la Compagnie Keleny (Keleny inc.) pour le lot 2;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1242085001  
80.01 (20.35)

À 20 h 49,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### CM24 0488

**Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Cité des arts du cirque (TOHU) s'engage à fournir à la Ville les services requis pour contribuer à la mise en valeur du parc Frédéric-Back, le maintien en opération d'un pavillon d'accueil pour les visiteurs du Complexe environnemental de Saint-Michel et soutenir la tenue d'événements culturels initiés par des promoteurs locaux sur les terrains qu'il lui sont consentis, pour une somme maximale de 585 000 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Cité des arts et du Cirque (TOHU) s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour l'année 2024, pour une somme maximale de 585 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248781001  
80.01 (20.36)

---

#### **CM24 0489**

**Abroger la résolution CG23 0627 / Accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc., pour la migration du système de gestion du temps de la Ville, UKG Workforce Central, vers la solution infonuagique UKG Dimensions, pour une durée de 60 mois, du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2029, pour une somme maximale de 7 246 037 \$, taxes incluses / Autoriser des ajustements à la base budgétaire du Service des technologies de l'information pour les années 2025 à 2028 pour les montants indiqués au dossier décisionnel**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger la résolution CG23 1216;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc., pour la migration du système de gestion du temps de la Ville, UKG Workforce Central, vers la solution infonuagique UKG Dimensions, pour une durée de 60 mois, du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2029, pour une somme maximale de 7 246 037 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser des ajustements cumulatifs à la base budgétaire du Service des technologies de l'information : un ajout de 444 000 \$ pour 2025, un ajout de 214 400 \$ pour 2026, un ajout de 154 800 \$ pour 2027 et un ajout de 52 300 \$ pour 2028;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires institutionnelles du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1247684003  
80.01 (20.37)

---

**CM24 0490**

**Approuver l'entente entre La Société de transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal portant sur la réalisation des travaux d'implantation d'une voie réservée pour autobus dans le cadre du projet de corridor de mobilité durable Henri-Bourassa entre la rue Lajeunesse et l'avenue Marcelin-Wilson**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal portant sur la réalisation des travaux d'implantation d'une voie réservée pour autobus dans le cadre du projet de corridor de mobilité durable Henri-Bourassa entre la rue Lajeunesse et l'avenue Marcelin-Wilson.

Adopté à l'unanimité.

1247231003  
80.01 (20.38)

---

**CM24 0491**

**Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. dans le cadre de l'organisation de la 30<sup>e</sup> édition de la Conférence de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 30<sup>e</sup> édition de la Conférence de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1241084001  
80.01 (20.39)

---

**CM24 0492**

**Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 16 040 000 \$, à l'organisme à but non lucratif Espace la Traversée pour la réalisation du projet de logement social La Traversée - Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 16 040 000 \$, à l'Espace la Traversée pour la réalisation du projet de logement social La Traversée - Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238440001  
80.01 (20.40)

---

À 21 h,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM24 0493**

**Autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville de Montréal et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal pour la résolution CG22 0482 adoptée le 25 août 2022 dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 2 174 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du chemin Bates et de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 2 174 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (CG22 0482).

Adopté à l'unanimité.

1249245005  
80.01 (20.41)

---

#### **CM24 0494**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 2348-2350 Saint-Patrick S.E.C., un terrain vacant constitué du lot 6 486 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 1 814,6 mètres carrés, situé à l'angle des rues Saint-Patrick, Laprairie et Augustin-Cantin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social pour la somme de 3 834 069 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 2348-2350 Saint-Patrick S.E.C., un terrain vacant constitué du lot 6 486 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 1 814,6 mètres carrés, situé à l'angle des rues Saint-Patrick, Laprairie et Augustin-Cantin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social, pour la somme de 3 834 069 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation du Service des affaires juridiques à l'effet que le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'accepter les stipulations en faveur de la Ville, contenues dans le contrat de services professionnels à intervenir entre 2348-2350 Saint-Patrick S.E.C. et son fiduciaire, l'étude KRB Avocats inc., représentée par M<sup>e</sup> Amanda Gutberg, notaire, pour la réception et la disposition du prix de vente, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer ce contrat de services professionnels, pour en accepter les stipulations en faveur de la Ville, conditionnellement à la réception d'une confirmation du Service des affaires juridiques à l'effet que le projet de contrat est substantiellement conforme au projet de contrat joint au présent dossier décisionnel;
- 5- de procéder au versement de la somme de 3 834 069 \$ dans le compte en fidéicomis de l'étude KRB Avocats inc., pour que les fonds soient conservés en fidéicomis jusqu'à la signature de l'acte de vente et qu'ils soient disposés conformément aux termes du contrat de services professionnels;
- 6- d'éteindre et d'annuler la servitude personnelle de conservation de la vocation de logement social et communautaire établie en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 27 769 647, et ce, à l'égard du lot 6 486 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lequel demeure la propriété de 2348-2350 Saint-Patrick S.E.C.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249915003  
80.01 (20.42)

---

**CM24 0495**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de S.E.C. 2512 Saint-Patrick, quatre terrains constitués des lots 1 381 075, 1 381 076, 1 381 077 et 1 381 081 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 2 402,4 mètres carrés, situés respectivement aux 2512-2536, rue Saint-Patrick et aux 2521 et 2527-2533, rue Augustin-Cantin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social, pour la somme de 7 500 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de S.E.C. 2512 Saint-Patrick, quatre terrains constitués des lots 1 381 075, 1 381 076, 1 381 077 et 1 381 081 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 2 402,4 mètres carrés, situés respectivement aux 2512-2536, rue Saint-Patrick et aux 2521 et 2527-2533, rue Augustin-Cantin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social pour la somme de 7 500 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature du contrat de services professionnels entre S.E.C. 2512 Saint-Patrick et son fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant, et d'autoriser à cet effet le greffier à signer tel document;
- 3- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du fiduciaire en fidéicommiss de S.E.C. 2512 Saint-Patrick;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249915002  
80.01 (20.43)

---

**CM24 0496**

**Abroger la résolution CG23 0392 / Approuver le projet d'acte de vente en vertu duquel la Ville de Montréal et la Société canadienne d'hypothèques et de logement cèdent à la Société de transport de Montréal, le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du boulevard De Maisonneuve, au nord de la rue De Boisbriand et à l'ouest de la rue Sanguinet, afin de permettre la construction d'un nouveau puits de ventilation du métro, pour la somme de 710 102 \$, excluant les taxes / Approuver le projet de convention de retenue entre la Ville de Montréal, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société de transport de Montréal et Leroux Côté Burrogano d'un montant de 266 859,36 \$, garantissant l'engagement de la Ville de Montréal et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à radier l'hypothèque légale et le préavis d'exercice d'une vente sous contrôle de justice inscrits sur le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sous les numéros 22 945 168 et 23 544 971**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0392;
- 2- d'approuver le projet d'acte de vente en vertu duquel la Ville de Montréal et la Société canadienne d'hypothèques et de logement cèdent à la Société de transport de Montréal, le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la construction d'un nouveau puits de ventilation de son réseau de transport souterrain, pour la somme de 710 102 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte de vente;
- 3- de fermer et de retirer le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du domaine public à toutes fins que de droit;
- 4- d'approuver le projet d'acte de convention de retenue, d'un montant de 266 859,36 \$, entre la Ville de Montréal, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société de transport de Montréal et Leroux Côté Burrogano, garantissant l'engagement de la Ville de Montréal et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à radier l'hypothèque légale et le préavis d'exercice d'une vente sous contrôle de justice inscrits sur le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sous les numéros 22 945 168 et 23 544 971, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de retenue;
- 5- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249652002  
80.01 (20.44)

---

#### **CM24 0497**

**Conclure une entente cadre de gré à gré, d'une durée de trois ans, par laquelle LinkedIn Corporation s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de son réseau social afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 404 077,80 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 24 mai 2024**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de trois ans, par laquelle LinkedIn Corporation s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de son réseau social afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 404 077,80 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 24 mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

1245536001  
80.01 (20.45)

---

---

À 21 h 01

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM24 0498**

**Approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL) visant la construction, l'agrandissement et le réaménagement du complexe hospitalier de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction, d'agrandissement et de réaménagement du complexe hospitalier de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont localisé sur les lots 1 360 367, 1 360 638, 3 637 410, 3 637 409, 2 769 053, 1 361 142, 3 775 813, 4 981 205, PC-30473 (4 981 204 et 4 981 206) et 1 360 278 sur le territoire de la Ville de Montréal, soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de la Santé et des Services sociaux, en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante du MSSS;

Adopté à l'unanimité.

1248845002  
80.01 (30.01)

---

#### **CM24 0499**

**Approuver l'inscription du secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche du Grand parc de l'Ouest et du Grand parc de l'Est au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal et approuver le dépôt du bilan 2023**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'inscription du secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche du Grand parc de l'Ouest et du Grand parc de l'Est au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1248165001  
80.01 (30.02)

---

#### **CM24 0500**

##### **Renouveler l'adhésion au processus de certification du Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au processus de certification du Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire à déposer une demande de renouvellement de la certification au nom de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1245503001  
80.01 (30.03)

---

#### **CM24 0501**

##### **Autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet d'étude de solutions pour réduire les inondations pluviales du secteur Nicolet-Dézéry**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI);
- 2- que la Ville de Montréal s'engage à respecter les modalités du guide du PRAFI qui lui sont applicables;

- 3- que la Ville de Montréal s'engage, si une aide financière pour son projet est obtenue, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné;
- 4- d'autoriser le chef de section Planification et grands projets de la Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité.

1249569002  
80.01 (30.04)

---

#### **CM24 0502**

**Autoriser le directeur du Bureau des régimes de retraite de la Ville de Montréal à approuver, pour et au nom de la Ville, les hypothèses actuarielles utilisées dans la mise à jour des évaluations actuarielles du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal et du Régime de prestations supplémentaires des juges, en vue du transfert de ces régimes au Régime de retraite de certains juges du Québec**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le directeur du Bureau des régimes de retraite de la Ville de Montréal à approuver, pour et au nom de la Ville, les hypothèses actuarielles utilisées conformément à l'entente entre la Ville de Montréal et le Secrétariat du Conseil du trésor, à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec.

Adopté à l'unanimité.

1243376004  
80.01 (30.05)

---

À 21 h 03

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0503**

**Adopter le Plan approvisionnement responsable 2030**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Plan approvisionnement responsable 2030.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1246285001  
80.01 (30.06)

**CM24 0504**

**Autoriser le Service de police de la Ville de Montréal à nommer des policiers pour remplir les fonctions d'inspecteur en vertu de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (RLRQ, c. I-6.2), afin de veiller à l'application des chapitres II et III de cette loi, et en aviser le ministère de la Santé et des Services sociaux**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le Service de police de la Ville de Montréal de nommer des policiers pour remplir les fonctions d'inspecteur en vertu de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (RLRQ, C. I-6.2), afin de veiller à l'application des chapitres II et III de cette loi, et en aviser le ministre de la Santé et des Services sociaux.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1246716001  
80.01 (30.07)

**CM24 0505**

**Ratifier l'affectation au montant de 1 317 600 \$ au niveau des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de ratifier l'affectation au montant de 1 317 600 \$ au niveau des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

1248395001  
80.01 (30.08)

---

**CM24 0506**

**Adopter la Feuille de route montréalaise en économie circulaire 2024-2030**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la Feuille de route montréalaise en économie circulaire 2024-2030.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1232885001  
80.01 (30.09)

---

**CM24 0507**

**Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275, rue Notre-Dame Est, pour la tenue des séances du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1243599002  
80.01 (30.10)

---

À 21 h 24

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05).

---

À 21 h 28, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au lendemain, le mardi 14 mai 2024, à 9 h 30.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 13 mai 2024  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 14 mai 2024 – 9 h 30  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme  milie Thuillier, Mme V ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Marie-Andr e Mauger, M. Alex Norris et M. Giovanni Rapan 

**AUTRES PR SENCES :**

M  Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion  
Mme Gaelle Dieudonn , Analyste-r dactrice

---

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue   toutes et   tous et fait la d claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalit  en territoire non c d  ».

Ensuite, Mme Musau Muele souhaite offrir, au nom des membres du conseil, ses condol ances aux proches et   la famille du marathonien et philanthrope, M. Eddy Nolan, qui nous a quitt s le 12 avril 2024. La pr sidente souligne, entre autres, que M. Nolan a couru 65 marathons en 43 ans, ce qui lui a permis de r colter plus d'un million de dollars pour la recherche sur le cancer.

Puis, elle invite les membres du conseil   observer une minute de silence. Par la suite, la pr sidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et d clare la s ance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

À 9 h 31, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Irene Mayer	Élu-e responsable (M. Benoit Dorais)	Représentante du comité des locataires de Rigaud, elle expose la forte hausse de loyer et aimerait une rencontre avec la Société d'habitation de Montréal (SHDM) / Souhaite un service à la clientèle à cet effet et qu'il y ait une représentation de son comité au conseil d'administration de la SHDM
<b>DÉPÔT DE DOCUMENT</b>		
M. Benedict Bois	M. Éric Alan Caldwell	Société de transport de Montréal (STM) – Questionne le respect de la diversité dans le traitement des dossiers et la sécurité entourant les édifices de la STM / Expose l'incident d'une personne proche survenu en 2019 et souhaite l'aide de la STM à ce sujet
M. Laurian Ionita	Élu-e responsable (M. Laurent Desbois)	Demande les bases et la preuve justifiant la nouvelle réglementation à l'arrondissement d'Outremont concernant l'arrêt du moteur des voitures après 10 secondes / Commentaires
M. Patrick Dubois	Mme Gracia Kasoki Katahwa	Expose le déroulement de la présentation de la restructuration organisationnelle de la fonction publique municipale montréalaise, et ce, au personnel touché, et soulève des enjeux de respect à ce sujet / Souhaite plus de transparence dans cette démarche et aborde un enjeu d'éthique en regroupant sous la direction générale le Service des finances et le Service de l'évaluation foncière
Mme Christine Mavinga-Dumais	Élu-e responsable (M. François Limoges)	Demande le soutien au peuple palestinien à l'instar de celui donné à l'Ukraine / Reformule sa demande

---

À 9 h 56, la présidente du conseil fait la lecture de 12 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Robin Boivert	Mme Marie-Andrée Mauger (Mme Marianne Giguère)	Bonjour, Les élus du Plateau Mont-Royal sont contre offrir de la collecte sélective de recyclage dans tous les parcs et sur la grande avenue commerciale Mont- Royal en 2024. Ils ont rénové le parc Compagnons de St-Laurent (parc de taille moyenne) il y a 2 ans. Dans le plan de rénovation lors qu'une séance d'information publique, il a été clairement dit que le mobilier pour le recyclage serait réinstallé à l'ouverture du parc. 2 ans plus tard, il n'y a que des poubelles, qui débordent de matière recyclables. Quand on pose les questions à l'équipe du Plateau, on nous dit que c'est compliqué pq les gens sont pas assez intelligents pour déposer les trucs dans les bonnes corbeille. Ou que le mobilier est en rupture de stock. et qu'il y aura un projet pilote. Ou que les gens doivent trainer leurs matières recyclage jusque chez eux. Est-ce que la collective sélective devrait être offerte dans les parcs par une administration qui se dit environnementaliste en 2024 dans une grande métropole?

#### DÉPÔT DE DOCUMENT

Jean-Philippe Loew	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Selon la forme actuelle du projet du REV sur Henri Bourassa il n'y aura objectivement aucune voie de dégagement pour les automobilistes ce qui entravera fortement l'intervention des véhicules d'urgence. Sachant que le délai d'intervention de la police, des pompiers, ambulanciers est un enjeu vital dans une situation avez-vous étudié l'impact majeur de la configuration du REV proposée sur la sécurité des concitoyens ? plus encore en conditions hivernales ?
Robert Pellan	Élu-e responsable (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	J'habite rue Bordeaux entre Jean Talon et Everett. Les rues de ce secteur ( Chabot, Bordeaux Everett ) sont tres sales. Les vidanges sont souvent mises au chemin largement avant le temps. Certaines vidanges ne sont pas ramassées. Les gens jettent n'importe quoi au chemin ( un aquarium brisé , un vieux congelateur). La ville a t elle un plan pour corriger ce probleme ?
Bernard Trépanier	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	La mairesse dit toujours qu'elle veut qu'on respecte le droit de ceux qui mettent des tentes a McGill de manifester. Est-ce qu'elle dirait la même chose si c'était des truckers anti-vaccin ou c'est juste les pro-palestiniens qui ont le droit?
Samuel Dion	Mme Sophie Mauzerolle (Mme Marianne Giguère)	J'utilise chaque jour la piste cyclable du Haut-Anjou, qui relie l'avenue Champchevrier à la rue Bombardier, notamment pour reconduire mes enfants à la garderie. Cette piste est le seul lien cyclable protégé et sécuritaire dans le quartier et permet d'accéder à plusieurs parcs, à l'école primaire du quartier, au secteur des Galeries d'Anjou et au réseau cyclable montréalais. Toutefois, cette piste prend fin abruptement sur un trottoir de la rue Bombardier, une voie de camionnage très dangereuse. Les cyclistes, dont plusieurs jeunes du Collège d'Anjou, doivent rouler sur le trottoir ou risquer leur vie aux côtés des camions. Avec l'arrivée de la ligne bleue à Anjou et l'augmentation de la part modale du vélo, quand allez-vous aménager un lien cyclable sécuritaire pour relier les quartiers au nord de la rue Bombardier au réseau cyclable montréalais? Je rêve de pouvoir laisser mes enfants rouler à l'école du quartier, sans me préoccuper de leur sécurité.

Geneviève Jutras	M. Robert Beaudry	L'implantation d'un refuge de 30 lits a l'église Sainte-Bibiane aura un impact majeur et direct sur la qualité de vie des citoyens qui l'entourent. Ceci provoque d'ailleurs l'inquiétude de 1000 citoyens ayant signé une pétition à cet effet. Actuellement, très peu d'itinérants fréquentent la rue masson et encore moins, les rues avoisinantes. Les rues sont très calmes en soirée et très sécuritaires. La littérature démontre une augmentation des vols, violence, bruits, présence de seringues souillées. Considérant tous les impacts négatifs pour un quartier hautement familial, Serait-il encore le temps d'écouter les citoyens afin de regarder les options diverses pour implanter une ressources pour répondre à d'autres clientèles vulnérables qui s'intégreraient mieux au milieu, sans y mettre un refuge pour itinérants
Diane Gagnon	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Je n'ai jamais pris le transport en commun, je vis à Repentigny, je me suis établie à cause de mon emploi à HPLG, je suis obligée de payer 89\$, comment se fait-il que votre administration vit au-dessus des moyens des citoyens ? Comment pensez-vous réduire un montant exagéré, même à Québec, c'est 30\$ ? C'est un abus que je n'approuve pas. Cessez de dépenser au nom des citoyens, ça est-ce possible pour vous !!!!
Chelsea Liggatt	M. Robert Beaudry (M. Alain Vaillancourt)	What actions is the city taking to address the recent increase in criminal activity, specifically drug dealing in the park and crack consumption on residents' front porches, particularly for those living on Beaudry near the metro and park? How is the city ensuring the safety of residents in this area?
Luc Audebrand	Mme Valérie Plante (Mme Ericka Alneus)	Serait-il possible de modifier le nom de l'Avenue Christophe-Colomb pour un nom qui ne représente pas le début du génocide de la population autochtone d'Amérique ? J'espérais qu'Amherst ne soit que le début. Il faut se rendre jusqu'à la rivière des Prairies.
Norberto Jr Mandin	M. Sonny Moroz	Councillor Moroz, thank you for your important motion on today's agenda urging the City of Montreal to honour Dan Philip by issuing a place name that will allow his memory to live on. Dan Philip did so much to promote racial equality and social justice in our city. I am not from the Black community but everyone needs to recognize his leadership, particularly his outreach to other communities. No one was better at building united fronts to work for a better society than he. I know there is a process that usually takes a year after such a motion as yours is adopted before the city acts. I would like to know; how can the public provide suggestions as to what would be an appropriate location to bear his name ? Thank you.
Samuel Milette-Lacombe	Mme Sophie Mauzerolle (Mme Émilie Thuillier)	Concernant la piste cyclable sur Louvain Est dans Ahuntsic, il ne resterait pas grand-chose pour qu'elle soit continue entre Papineau et Lajeunesse et offre un vrai axe connecté. Un seul petit segment, moins de 400 mètres est inexistant, entre la rue St-Hubert et la rue Lajeunesse. Il n'y a que des chevrons peints sur le sol, ce qui ne sécurise aucunement les usagers du vélo qui y transitent, car ceux-ci sont à risque de se faire frôler par des automobilistes d'un côté, et se faire emportier de l'autre côté par les automobilistes stationnés. Pouvez-vous engager sur un échancier pour relier cet axe cyclable en terminant le dernier petit bout afin de renforcer la connexion du réseau cyclable ?

Maxime Blanchard	M. Luc Rabouin (Mme Virginie Journeau)	Je suis un riverain du parc Daniel-Johnson qui se situe dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Étant donné le vacarme extrême des deux terrains de balle/baseball qui se trouvent dans ce parc et l'absence de solutions à cette pollution sonore, je poserai la question suivante : Pourquoi chacun des arrondissements de Montréal n'aurait-il pas à son emploi un technicien en contrôle du bruit, comme sur le Plateau-Mont-Royal, pour évaluer en toute neutralité, la dégradation de la qualité de vie causée par la pollution sonore et ainsi proposer des solutions pour une meilleure cohabitation?
------------------	---	---

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 17. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 18, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Est-ce que l'Administration soutient les grands événements sportifs montréalais et y accorde le financement nécessaire? / Combien d'événements culturels et sportifs seront coupés et quel est le niveau de sécurité accordé par le Service de police de la Ville de Montréal à ces événements?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Questionne l'augmentation des taxes municipales et l'impact sur la crise du logement, et ce, au détriment de la population / Comment l'Administration peut-elle répondre à l'augmentation d'au moins 15 % des besoins de cet enjeu?
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que l'Administration a rencontré le Montreal Gaming Center et les propriétaires du restaurant La Toxica en lien avec l'arrosage d'une personne en situation d'itinérance? / Quels sont les investissements à venir pour aider les personnes en situation d'itinérance?
M. Doug Hurley	M. Alain Vaillancourt (Mme Émilie Thuillier)	Souhaite une meilleure présence policière pour faciliter la circulation sur le lien entre Montréal et le secteur de l'Île-Bizard et des explications à cet effet

---

À 10 h 39,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

---

Question de	À	Objet
M. Doug Hurley	M. Alain Vaillancourt (Mme Émilie Thuillier)	Expose des situations à risque dans ce secteur et réitère sa demande de surveillance
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Est-ce que l'Administration va créer des zones de taxation réduite pour aider les commerçants? / Commentaires avec divers exemples sur certaines artères comme dans le secteur du Village et dans les gares et aéroports

---

Le conseiller Benoit Langevin soulève une question de privilège et souhaite que le conseiller Robert Beaudry retire ses propos faisant allusion à un manque de compétence dans sa dernière intervention.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, présente à son tour une question de privilège et souligne que lors de la question de la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, cette dernière a commenté dans son préambule la réponse de la mairesse de Montréal comme étant « mêlée ». Il requiert davantage d'élégance au sein des débats.

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, donne son point de vue en niant les propos que M. Limoges lui prête. Elle insiste sur le fait que la question de privilège soulevée par M. Langevin est tout à fait légitime.

M. Limoges conclut que les réponses qui ont été données par ses collègues ont été honnêtes.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, clôt le débat en citant les articles 43 à 48 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051). Elle invite les membres du conseil à éviter les longs préambules et rappelle que les réponses basées sur les faits sont recommandées.

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 51.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

---

À 10 h 52, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05).

## CM24 0508

### Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 644 000 \$ pour le projet de la transformation de la mobilité au parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 644 000 \$ pour le projet de la transformation de la mobilité au parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

---

Un débat s'engage.

---

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde confirme le bon libellé du Règlement comme ci-haut mentionné et apparaissant partout au dossier décisionnel sauf à la recommandation du dossier où il est erroné.

Adopté à l'unanimité.

1247862005  
80.01 (42.01)

---

#### **CM24 0509**

##### **Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur le lot 6 377 181**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur le lot 6 377 181 ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1249099005  
80.01 (42.02)

---

#### **CM24 0510**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1247482001  
80.01 (42.03)

---

#### **CM24 0511**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1246907001  
80.01 (42.04)

---

#### **CM24 0512**

##### **Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179 et 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179, 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social ».

Adopté à l'unanimité.

1237680004  
80.01 (42.05)

À 11 h 02

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### CM24 0513

**Exercer l'option de prolongation pour la saison hivernale 2024-2025 dans le cadre des contrats accordés à Construction Larotek inc., Déneigement Moderne inc., Les excavations Payette Ltée, Sanexen Services Environnementaux inc., JMV Environnement inc., et Déneigement Fontaine Gadbois inc. (CM21 0775, CM21 1191 et CM20 0625) et autoriser une dépense additionnelle de 20 340 107,87 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, majorant les montants totaux des contrats de 64 018 050,11 \$ à 84 358 157,98 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024 par sa résolution CE24 0579;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour la saison hivernale 2024-2025 des contrats accordés aux firmes ci-après désignées, majorant ainsi le montant total des contrats de 16 950 089,89 \$, taxes incluses :

Firmes	Contrat	Montants sans contingences et variation de quantités (taxes incluses)
JMV environnement inc.	RDP-101-2024	1 545 248,36 \$
JMV environnement inc.	RDP-103-2024	1 601 238,37 \$
Sanexen Services Environnementaux inc.	RDP-105-2024	1 642 553,18 \$
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	RDP-106-2024	1 706 298,57 \$
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	RDP-107-2024	1 525 262,83 \$
Construction Larotek inc.	MHM-105-2124	1 308 872,30 \$
Déneigement Moderne inc.	MHM-106-2124	1 521 070,83 \$
Déneigement Moderne inc.	MHM-107-2124	1 432 971,85 \$
Les Excavations Payette Ltée	MHM-108-2124	1 546 341,12 \$
Sanexen Services Environnementaux inc.	MHM-109-2124	1 729 412,98 \$
JMV environnement inc.	RDP-102-2024	1 390 819,49 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 847 504,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 2 542 513,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1248788005

---

#### CM24 0514

**Exercer l'option de renouvellement pour la saison hivernale 2024-2025 dans le cadre des contrats accordés à Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.), 9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile) et REM Groupe Extreme inc. (CE23 1474, CM23 1042, CM23 1267 et CM22 1078) et autoriser une dépense additionnelle de 978 854,72 \$, taxes incluses, pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, majorant ainsi les montants totaux des contrats de 1 021 236,69 \$ à 2 000 091,41 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024 par sa résolution CE24 0578;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 815 712,27 \$, taxes incluses, pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour plusieurs arrondissements, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CE23 1474, CM22 1078, CM23 1042 et CM23 1267), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 021 236,69 \$ à 2 000 091,41 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses :

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)
REM Groupe Extreme inc.	PMR-R003-2324	315 300,25 \$
9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	S-O-R001-2224	89 504,59 \$
9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	S-O-R002-2224	89 504,59 \$
Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	VMA-R005-2324	170 872,40 \$
REM Groupe Extreme inc.	VMA-R006-2324	150 530 44 \$

2- d'autoriser une dépense de 40 785,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 122 356,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1248788001

**CM24 0515**

**Exercer l'option de renouvellement pour la saison hivernale 2024-2025 dans le cadre des contrats accordés à Transport H. Cordeau inc. et 9402-5152 QC inc. / Logistivrac et Gérard Boutin (CM22 0728, CM22 0926 et CM23 0921) et autoriser une dépense additionnelle de 4 784 775,80 \$, taxes incluses, pour le service de transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Rosemont - La Petite-Patrie, majorant ainsi les montants totaux des contrats de 8 473 772,48 \$ à 13 258 548,28 \$, taxes variation de quantités et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024 par sa résolution CE24 0580;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 987 313,17 \$, taxes incluses, pour le service de transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées, CM22 0728, CM22 0926 et CM23 0921, majorant ainsi le montant total des contrats de 8 473 772,48 \$ à 13 258 548,28 \$, taxes incluses :

Firmes	Contrat	Montants sans contingences et variations de quantité (taxes incluses)
9402-5152 QC Inc. / Logistivrac	RDP-201-2224	553 417,33 \$
9402-5152 QC Inc. / Logistivrac	RDP-202-2224	409 047,59 \$
9402-5152 QC Inc. / Logistivrac	RDP-203-2224	609 561,12 \$
Transport H. Cordeau Inc.	MHM-210-2224	834 833,70 \$
Transport H. Cordeau Inc.	MHM-211-2224	744 980,40 \$
Gérard Boutin	RPP-204-2324	835 473,02 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 199 365,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 598 096,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1248788002

**CM24 0516**

**Exercer l'option de renouvellement pour la saison hivernale 2024-2025 dans le cadre des contrats accordés à JMV Environnement inc. et 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) (CE22 1210, CM22 0922 et CM21 0938) et autoriser une dépense additionnelle de 808 192,19 \$, taxes incluses, pour la location de divers équipements opérés pour les lieux d'élimination de la neige, dans le cadre des activités de déneigement des arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Lachine majorant ainsi les montants totaux des contrats de 2 028 557,70 \$ à 2 836 749,89 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024 par sa résolution CE24 0581;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 673 493,49 \$, taxes incluses, pour la location de divers équipements opérés pour les lieux d'élimination de la neige, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 028 557,70 \$ à 2 702 051,19 \$, taxes incluses :

Appel d'offres	Lot	Adjudicataires	Montants sans contingences et variations de quantité (taxes incluses)
21-18893	1	9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	44 577,93 \$
21-18893	2	9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	64 192,23 \$
21-18893	3	JMV Environnement inc.	66 278,96 \$
21-18893	4	JMV Environnement inc.	66 278,96 \$
21-18893	5	JMV Environnement inc.	71 981,22 \$
21-18893	10	JMV Environnement inc.	151 925,32 \$
22-19411	5	JMV Environnement inc.	208 258,87 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 33 674,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 101 024,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1248788004

#### CM24 0517

**Conclure une entente-cadre avec Claire Jacques Communication inc. pour des services professionnels en design industriel visant les plateaux sportifs extérieurs, notamment le Stade d'athlétisme du Complexe sportif Claude-Robillard, pour une période de cinq ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires - Montant estimé de l'entente : 904 062,80 \$, taxes incluses (contrat : 786 141,56 \$ + contingences : 117 921,24 \$) - Appel d'offres public 24-20361 (2 soum)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024 par sa résolution CE24 0586;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, par laquelle Claire Jacques Communication inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en design industriel visant les plateaux sportifs extérieurs, notamment le Stade d'athlétisme au Complexe sportif Claude-Robillard, pour une somme maximale de 786 141,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20361;
- 2- d'autoriser une dépense de 117 921,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Claire Jacques Communication inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1248264001

---

À 11 h 03

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06, 20.07, 20.09 et 20.10 et d'étudier le point 20.08 à un moment ultérieur.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0518**

**Accorder un contrat de gré à gré à Atomic 3 pour la conception et l'installation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2024 de l'événement annuel Jardins de Lumière au Jardin botanique - Dépense totale de 402 621,02 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024 par sa résolution CE24 0587;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Atomic 3 inc. pour la conception et la réalisation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2024 de l'événement Jardins de lumière au Jardin botanique, pour une somme maximale de 402 621,02 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1249835001

---

**CM24 0519**

**Accorder un contrat de gré à gré à 9422-5224 Québec inc. (Laser Quantum) pour la conception et la réalisation d'interventions multimédias artistiques pour l'événement Jardins de lumière 2024 au Jardin botanique - Dépense totale de 218 452,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024 par sa résolution CE24 0588;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré entre la Ville de Montréal et 9422-5224 Québec inc. (Laser Quantum) pour la conception et la réalisation d'interventions multimédias artistiques pour l'événement Jardins de lumière 2024 au Jardin botanique, soit pour une somme maximale de 218 452,50 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1249249001

---

#### **CM24 0520**

**Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de planage et revêtement des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal - PMIR 2024 - Dépense totale de 1 547 080,46 \$, taxes incluses (contrat : 1 237 109,96 \$ + contingences : 123 711 \$ + incidences : 186 259,50 \$) - Appel d'offres public 513101 (5 soum)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0628;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de planage et revêtement des arrêts d'autobus PMIR-2024, à divers endroits de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 237 109,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 513101;
- 2- d'autoriser une dépense de 123 711 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 186 259,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1247231014

---

#### **CM24 0521**

**Accorder un contrat à Ventilation Manic inc. pour l'exécution des travaux au système de ventilation de l'aréna St-Michel, situé au 3440, rue Jarry Est, dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 527 640,06 \$, taxes incluses (contrat : 418 761,95 \$ + contingences : 83 752,39 \$ + incidences : 25 125,72 \$) - Appel d'offres public IMM-15909 (7 soum)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0631;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Ventilation Manic inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux au système de ventilation de l'aréna Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 418 761,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15909;
- 2- d'autoriser une dépense de 83 752,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 25 125,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1248516001

---

À 11 h 07

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM24 0522**

**Accorder un contrat au regroupement composé d'Afleck de la Riva, architectes S.E.N.C., de DWB Consultants (6005438 CANADA inc.) et d'Houde Bergeron Groupe Conseil S.A. pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre du projet de rénovation de l'édifice 2075, rue Plessis, pour une période de cinq ans, avec deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 615 014,27 \$, taxes incluses (contrat : 1 261 729,90 \$ + contingences : 252 345,98 \$ + incidences : 100 938,39 \$) - appel d'offres public 24-20296 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0644;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Afleck de la Riva, architectes S.E.N.C., DWB Consultants (6005438 Canada inc.) et Houde Bergeron Groupe Conseil S.A., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, avec deux options de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour le projet de rénovation de l'édifice situé au 2075, rue Plessis, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 261 729,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20296;
- 2- d'autoriser une dépense de 252 345,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 100 938,39 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Afleck de la Riva, architectes S.E.N.C., DWB Consultants (6005438 Canada inc.) et Houde Bergeron Groupe Conseil S.A.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1246498001

---

**CM24 0523**

**Accorder un contrat à LML Paysagistes et frères, pour la réfection du revêtement en gazon synthétique du terrain intérieur et l'installation de matelas de protection au complexe sportif Marie-Victorin - Dépense totale de 1 303 650,68 \$, taxes incluses (contrat : 1 114 231,35 \$ + contingences : 133 707,76 \$ + incidences : 55 711,57 \$) - Appel d'offres public 24-6137 (3 soum)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0632;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à LML Paysagistes et frères, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection du revêtement en gazon synthétique du terrain intérieur et l'installation de matelas de protection au complexe sportif Marie-Victorin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 114 231,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6137;
- 2- d'autoriser une dépense de 133 707,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 55 711,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de LML Paysagistes et frères;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.12 1245513001

---

**CM24 0524**

**Accorder un contrat à Lazzari Rénovation Générale inc., pour les travaux de reconstruction de la guérite du lieu d'élimination de la neige (LEN) Sartelon - Dépense totale de 194 886,77 \$, taxes incluses (contrat : 162 405,64 \$ + contingences : 24 360,85 \$ + incidences : 8 120,28 \$) - Appel d'offres public SCA-24-02 (1 seul soum. conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0634;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Lazzari Rénovation Générale inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de la guérite du lieu d'élimination de la neige (LEN) Sartelon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 162 405,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SCA-24-02;
- 2- d'autoriser une dépense de 24 360,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 8 120,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1245382003

---

#### CM24 0525

**Accorder un contrat à Hudson Six Civil inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue de Gilford, de la rue de Bordeaux à l'avenue De Lorimier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 3 486 860,41 \$, taxes incluses (contrat : 2 696 813,71 \$ + contingences : 345 184,95 \$ + incidences : 444 861,75 \$) Appel d'offres public 509101 (4 soum)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0635;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Hudson Six Civil inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue de Gilford, de la rue de Bordeaux à l'avenue De Lorimier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 2 696 813,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509101;
- 2- d'autoriser une dépense de 345 184,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 444 861,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Hudson Six Civil inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1247231021

---

#### CM24 0526

**Conclure une entente-cadre avec EnviroServices inc. pour la fourniture sur demande de services spécialisés en prélèvement d'échantillons des sols, des analyses chimiques et des rapports d'analyse de laboratoire, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 1 850 844,16 \$, taxes incluses (entente-cadre : 1 609 429,70 \$ + variation des quantités : 241 414,46 \$) - Appel d'offres public 24-20376 (5 soum)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0624;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle EnviroServices inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en prélèvement d'échantillons des sols, des analyses chimiques et des rapports d'analyse en laboratoire, pour une somme maximale de 1 609 429,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20376;

- 2- d'autoriser une dépense de 241 414,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de EnviroServices inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1246987002

---

À 11 h 10, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 20.08.

#### **CM24 0527**

**Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à huit intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 360 011 \$, taxes incluses (contrat : 2 800 009,17 \$ + contingences : 560 001,83 \$) - Appel d'offres public 516205 (3 soum)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0643;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à huit intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 800 009,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516205;
- 2- d'autoriser une dépense de 560 001,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1248848005

---

À 11 h 11

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0528**

**Autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de contingences de 1 391 197,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Ville-Marie, dans le cadre du contrat 500402, accordé à Sanexen Services Environnementaux inc., (CM23 0411), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 056 025,07 \$ à 9 447 222,57 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0637;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de contingences de 1 391 197,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Sanexen Services Environnementaux inc. (CM23 0411), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 056 025,07 \$ à 9 447 222,57 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.16 1247231008

---

**CM24 0529**

**Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Société en commandite 6085 Sherbrooke Est, pour une période de six mois et 12 jours, rétroactivement du 19 avril 2024 au 31 octobre 2024, une partie du lot 6 496 150 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 20 123,88 pieds carrés, située à l'angle nord-ouest des rues Sherbrooke Est et Du Quesne dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à des fins de stationnement et d'entreposage temporaire de matériaux, moyennant un loyer total de 78 000 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0655;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société en commandite 6085 Sherbrooke Est, pour une période de six mois et 12 jours, rétroactivement du 19 avril 2024 au 31 octobre 2024, une partie du lot 6 496 150 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 20 123,88 pieds carrés, située à l'angle nord-ouest des rues Sherbrooke Est et Du Quesne dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à des fins de stationnement et d'entreposage temporaire de matériaux, moyennant un loyer total de 78 000 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1248042005

---

#### **CM24 0530**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société de verdissement du Montréal Métropolitain pour une durée de huit mois, une parcelle de terrain d'une superficie de 17 500 mètres carrés (parcelle « A »), du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 décembre 2024 et pour une durée de quatre mois, une parcelle de terrain d'une superficie de 4 900 mètres carrés (parcelle « B »), du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 avril 2025, faisant partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le site de l'Hippodrome, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à des fins d'exploitation d'une pépinière de transition servant d'entreposage des matériaux, des équipements et des arbres, pour un loyer total de 100 \$ excluant les taxes de vente. La subvention immobilière est estimée à 164 844 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0656;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société de verdissement du Montréal Métropolitain pour une durée de huit mois, une parcelle de terrain d'une superficie de 17 500 mètres carrés (parcelle « A »), du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 décembre 2024 et pour une durée de quatre mois, une parcelle de terrain d'une superficie de 4 900 mètres carrés (parcelle « B »), du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 avril 2025, faisant partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le site de l'hippodrome, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à des fins d'exploitation d'une pépinière de transition servant d'entreposage des matériaux, des équipements et des arbres, pour un loyer total de 100 \$ excluant les taxes de vente. La subvention immobilière est estimée à 164 844 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1245941003

---

#### **CM24 0531**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce, au profit d'Hydro-Québec, à une partie de la servitude de passage publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 847 876 et 1 196 507, grevant un terrain situé en front sur la rue Berri au coin sud-ouest de la rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 602 531 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 322,2 mètres carrés, moyennant la somme de 490 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout, sous réserve de l'acquisition préalable de ce terrain par Hydro-Québec**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0715;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce, au profit d'Hydro-Québec, à une partie de la servitude de passage publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 847 876 et 1 196 507, grevant un terrain situé en front de la rue Berri au

coin sud-ouest de la rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 602 531 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 322,2 mètres carrés, moyennant la somme de 490 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sous réserve de l'acquisition préalable de ce terrain par Hydro-Québec;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.19 1249652001

---

### **CM24 0532**

**Approuver la convention de prêt de terrain par laquelle la Ville prête, à titre gratuit, à la Table ronde du Quartier chinois de Montréal, pour une période débutant le ou vers le 1<sup>er</sup> mai 2024 et se terminant au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2026, le lot 1 180 857 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 100,6 mètres carrés, au coin des rues Viger et De Bullion, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins temporaires de jardins collectifs. Le montant de la subvention immobilière est de 1 208 359,75 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0714;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de prêt de terrain, à titre gratuit, par laquelle la Ville de Montréal prête à la Table ronde du Quartier chinois de Montréal, pour une période débutant le ou vers le 1<sup>er</sup> mai 2024 et se terminant au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2026, une partie du lot 1 180 857 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1100,6 mètres carrés, situé au coin des rues Viger et De Bullion, dans l'arrondissement de Ville-Marie, selon les termes et conditions stipulés à la convention de prêt;
- 2- d'autoriser l'entretien du lot 1 180 857 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, par l'arrondissement de Ville-Marie;
- 3- d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la gestion de la convention intervenue avec la Table ronde du Quartier chinois de Montréal et d'exécuter toutes les obligations en lieu et place du conseil de la Ville.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.20 1248042003

---

À 11 h 29

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM24 0533**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 10 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 920 003,25 \$, taxes incluses (contrat : 6 600 002,71 \$ + contingences : 1 320 000,54 \$) - Appel d'offres public 516102 (1 soum. conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0696;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Bruneau Électrique inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse (10 projets) à la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 600 002,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516102;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 320 000,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.21 1248848001

---

#### **CM24 0534**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Insituform Technologies Itée, pour des travaux de de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et d'Outremont - Dépense totale de 7 528 700 \$, taxes incluses (contrat : 6 727 000 \$ + contingences : 672 700 \$ + incidences : 129 000 \$) - Appel d'offres public 510006 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0697;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 727 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510006;
- 3- d'autoriser une dépense de 672 700,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 129 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.22 1247231013

---

#### **CM24 0535**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc. pour les travaux de construction de la bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 48 735 108,96 \$, taxes incluses (contrat : 39 304 203,75 \$ + contingences : 3 930 420,38 \$ + incidences : 5 500 484,83 \$) - Appel d'offres public IMM-15881 (3 soum)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0699;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Magil Construction Est du Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 39 304 203,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15881;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 930 420,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 5 500 484,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Magil Construction Est du Canada inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.23 1247058001

---

**CM24 0536**

**Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour la cession du réseau souterrain d'Hydro-Québec sur la rue Jean-Talon Est, entre la 24<sup>e</sup> avenue et la rue de Buies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0711;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour la cession du réseau souterrain d'Hydro-Québec sur la rue Jean-Talon Est, entre la 24<sup>e</sup> avenue et la rue de Buies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
- 2- d'autoriser le paiement de la compensation de 370 000 \$, plus les taxes applicables, comme spécifié au projet d'entente;
- 3- d'intégrer ce réseau souterrain au réseau sous la gouverne de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1240025003

---

**CM24 0537**

**Autoriser le renouvellement, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 11 septembre 2026, de l'entente cadre de partenariat entre la Ville de Montréal et le Parc olympique visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur le partage d'une vision commune, sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets d'amélioration du territoire / Approuver le projet d'amendement no 2 à l'entente de partenariat**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0710;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser le renouvellement, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 11 septembre 2026, de l'entente-cadre de partenariat entre la Ville de Montréal et le Parc olympique visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur le partage d'une vision commune, sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets d'amélioration du territoire;

2- d'approuver le projet d'amendement n° 2 à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1247227001

---

À 11 h 51

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.28 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM24 0538**

**Accorder un contrat à Cojalac inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (CSEM et Énergir) dans la rue Gauthier, de l'avenue Papineau à la rue de Bordeaux dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 8 637 812,94 \$, taxes incluses (contrat : 6 660 918,59 \$ + contingences : 770 218,11 \$ + incidences : 1 206 676,24 \$) - Appel d'offres public 509201 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0695;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal et Énergir) dans la rue Gauthier, de l'avenue Papineau à la rue de Bordeaux, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 660 918,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509201;
- 2- d'autoriser une dépense de 770 218,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 206 676,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Cojalac inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1247231007

---

#### **CM24 0539**

**Accorder un soutien financier au montant total de 557 706 \$ à la Cité des Arts du Cirque - TOHU pour l'année 2024, pour la réalisation de sa mission présentée dans son plan d'action Cirque-Terre-Humain / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en 2024 en provenance de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension vers le Service de la culture**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0718;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier au montant total de 557 706 \$ à la Cité des arts du cirque (TOHU), pour l'année 2024, pour la réalisation de sa mission;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en 2024 en provenance de l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension vers le Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1238781005

---

#### **CM24 0540**

**Accorder un contrat à Services d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour six mois - Dépense totale de 406 489,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20456 (1 soum. conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0693;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Services d'entretien Alphanet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 406 489,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20456;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.28 1244269002

---

**Point 30.01**

**Abroger la résolution du conseil municipal CM24 0227**

Retiré – voir point 3.01

---

À 11 h 55

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.02 à 30.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0541**

**Adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2024 de la SDC Avenue du Mont-Royal, de la Société de développement du Boulevard Saint-Laurent, de la SDC Pignons rue Saint-Denis, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert et de la S.I.D.A.C. Promenade Masson**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0666;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2024 de la SDC Avenue du Mont-Royal, de la Société de développement du Boulevard Saint-Laurent, de la SDC Pignons rue Saint-Denis, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert et de la S.I.D.A.C. Promenade Masson, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. La résolution du conseil municipal est conditionnelle à l'adoption des résolutions des arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1248994006

---

**CM24 0542**

**Abroger la résolution du conseil municipal CM24 0241**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0646;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'abroger la résolution CM24 0241.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.03 1247211002

---

#### **CM24 0543**

**Majorer la dotation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 2 142 598,60 \$, taxes nettes, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du projet urbain Griffintown**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0745;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de majorer la dotation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 2 142 598,60 \$, taxes nettes, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du projet urbain Griffintown;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1248474001

---

#### **CM24 0544**

**Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans 24 établissements commerciaux membres de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent dans le cadre de l'événement « La Main la nuit! » qui se déroulera dans la nuit du 15 au 16 juin 2024**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0751;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 24 établissements commerciaux de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent dans le cadre de l'événement « La Main la nuit! » jusqu'à 8 h dans la nuit du 15 au 16 juin 2024;

<b>Raison sociale</b>	<b>Adresse</b>	<b>NEQ</b>	<b>Numéro de permis d'alcool</b>
Frite Alors!	3497 St-Laurent	1170213467	100145888
École Privée	3500 St-Laurent	1170606538	1161436663
La Porte	3519 St-Laurent	1177941953	10187385-1
Peopl	3612 St-Laurent	1165278764	100130351-1
Bar Bifteck	3702 St-Laurent	1171220297	586909
3 Minots	3812 St-Laurent	1164252190	9424516
Café St-Laurent Frappé	3900 St-Laurent	1144102655	100108530-1

Barbossa	3956A St-Laurent	1163301345	9958307
Blue Dog	3958 St-Laurent	1164875743	100047878-1
Resto Bar Chi	3977 St-Laurent	1178714995	10222091-1
Le Majestique	4105 St-Laurent	1169534444	100195081-1
Café Urbanista	4127 St-Laurent	1176890300	100132615-3
Bar Darling	4328 St-Laurent	1170723358	100099275-1
Le Belmont	4483 St-Laurent	1147570320	374769
La Casona/Centre Gallego	4602 St-Laurent	1144018125	100044818-2
La Sala Rossa et La Sotterenea	4848 St-Laurent	2249494768	100020198-1
Casa Del Popolo	4873 St-Laurent	2249494768	100145763-1
Warehouse	3565 St-Laurent	1173271496	100187476-1
Rouge Bar	3604 St-Laurent	1146751129	6958882
Don B Club	3614 St-Laurent	1172902422	100094086-3
Don B. Comber	3616 St-Laurent	1163584148	100102194-1
TRH Bar	3699 St-Laurent	1168117860	9321845
Salon Daomé	4465 St-Laurent	1164208085	9638933
Shaker	3518 St-Laurent	1174051921	10031138-2

Adopté à l'unanimité.

30.05 1248994005

---

#### **CM24 0545**

**Offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge de certains travaux pour dévier la piste cyclable sur la rue De la Commune**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0738;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement de Ville-Marie la prise en charge de certains travaux pour mettre en œuvre la déviation de la piste cyclable sur la rue De la Commune, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1245516002

---

#### **CM24 0546**

**Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil municipal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0736;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de désigner la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275, rue Notre-Dame Est, pour la tenue des séances du conseil municipal.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos, qui soulève une question de privilège concernant les propos du conseiller Serge Sasseville, notamment ceux qualifiant d'enfantins certains commentaires de collègues sur le point à l'étude; elle demande que les propos cités soient retirés. M. Sasseville indique ne pas vouloir retirer ce qu'il a dit.

Mme Musau Muele déclare ne pas être en mesure de demander à M. Sasseville de se rétracter puisqu'aucun membre en particulier n'a été visé. Elle ajoute que le mot juvénile a déjà été utilisé pour juger du comportement de quelques personnes élues et elle clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1243599001

---

À 12 h 26

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.08 à 30.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM24 0547**

##### **Abroger la résolution du conseil municipal CM23 1216**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0694;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'abroger la résolution CM23 1216.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1247684003

---

#### **CM24 0548**

##### **Ratifier l'affectation au montant de 3 074 400 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0744;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de ratifier l'affectation au montant de 1 317 600 \$ au niveau des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1248395001

---

#### CM24 0549

**Approuver le transfert vers le domaine public du terrain T270 afin de construire les infrastructures vertes pour assurer la rétention des eaux pluviales de l'aréna / Autoriser un virement budgétaire de 32 021 \$ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service de la stratégie immobilière**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0748;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le transfert vers le domaine public du terrain T270 afin de construire les infrastructures vertes pour assurer la rétention des eaux pluviales de l'aréna;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 32 021 \$ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service de la stratégie immobilière, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1248480004

---

#### CM24 0550

**Adopter une résolution visant à établir, à prolonger et à modifier des voies de circulation à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules sur le territoire des anciennes banlieues de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0754;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 295 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2);

Vu l'article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

Malgré toute disposition ou résolution contraire, les voies de circulation suivantes sont réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules selon les modalités indiquées au tableau suivant :

Type d'intervention	Nom de l'axe	Type de voie réservée	Arrondissement	Direction	de	à	Plage horaire
Prolongement	Rue	Bus, taxis	Lachine	Ouest	Saint-Pierre	Saint-Joseph	15h30-18h30

de voies réservées existantes	Notre-Dame Ouest	et vélos						(lundi au vendredi) 15h30-18h30 (lundi au vendredi)
		Bus, taxis	Lachine	Ouest	Limite est de l'arrondissement	Saint-Pierre		6h30 à 9h30 et 15h30 à 18h30 (lundi au vendredi)
		Bus, taxis et vélos	Lachine	Est	Saint-Joseph	Saint-Pierre		
Modification à l'horaire	Rue Notre-Dame Ouest	Bus, taxis	Lachine	Est	Saint-Pierre	Limite est de l'arrondissement		6h30 à 9h30 au lieu de 6h- 10h30 et 14h30-19h (lundi au vendredi)

Adopté à l'unanimité.

30.11 1245516003

---

#### CM24 0551

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment pour personnes ayant besoin d'aide ou d'hébergement sur les lots 4 932 848 et 4 932 849 du cadastre du Québec**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment pour personnes ayant besoin d'aide ou d'hébergement sur les lots 4 932 848 et 4 932 849 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1249480004

---

#### CM24 0552

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 340 290 du cadastre du Québec à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 340 290 du cadastre du Québec à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1248398005

---

**CM24 0553**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1243878001

---

**CM24 0554**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 86 230 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement autorisant un emprunt de 86 230 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1249126001

---

**CM24 0555**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 475 074 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la ville de Montréal, sous la surveillance de la commission des services électriques de Montréal**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement autorisant un emprunt de 475 074 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1240649003

---

**CM24 0556**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1249780002

À 12 h 28

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 12 h 29, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 13 mai 2024  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 14 mai 2024 – 14 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Alia Hassan-Cournol, M. Laurent Desbois, Mme Marie-Andrée Mauger, M. Alex Norris et M. Giovanni Rapanà

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT DU POINT 42.02 :**

Mme Alia Hassan-Cournol, M. Laurent Desbois, Mme Marie-Andrée Mauger, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet et M. Giovanni Rapanà

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 42.02 :**

Mme Alia Hassan-Cournol, M. Laurent Desbois, Mme Marie-Andrée Mauger, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet et M. Giovanni Rapanà

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.02 :**

Mme Alia Hassan-Cournol, M. Laurent Desbois, Mme Marie-Andrée Mauger, M. Alex Norris, M. Jocelyn Pauzé et M. Giovanni Rapanà

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion  
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice

---

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

---

À 14 h 02, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 42.01 à 42.04.

---

**CM24 0557**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les services (22-017)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (22-017) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2024 par sa résolution CM24 0420;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (22-017) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2024 par sa résolution CM24 0420;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0462;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (22-017) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Aref Salem  
Mme Chantal Rossi  
Mme Alba Zuniga Ramos  
M. Benoit Langevin  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Alan DeSousa  
Mme Mary Deros  
Mme Christine Black  
M. Abdelhaq Sari  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Catherine Clément-Talbot  
Mme Angela Gentile  
M. Dominic Perri  
M. Sonny Moroz  
Mme Effie Giannou  
M. Michel Bissonnet  
M. Josué Corvil  
Mme Vana Nazarian  
M. Doug Hurley

**CM24 0558****Adoption avec changement - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2024 par sa résolution CM24 0421;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2024 par sa résolution CM24 0421;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 et du 10 mai par ses résolutions CE24 0551 et CE24 0762;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) ».

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

de présenter l'amendement suivant :

De modifier l'annexe C du *Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)* afin que la section 11 a) intitulée « Débarcadère pour personnes à mobilité réduite » se lise comme suit :

« La norme opérationnelle est la suivante : les opérations de déblaiement en continu débutent dès l'accumulation de deux point cinq (2,5) cm de neige au sol. Le délai maximal à l'intérieur duquel les opérations doivent être complétées se termine 8 heures suivant la fin des précipitations. Le déneigement des débarcadères pour personne à mobilité réduite doit obligatoirement être effectué sur toute la longueur, en même temps que les trottoirs adjacents et jusqu'en bordure de rue, sans pousser la neige devant le débarcadère, de même que le déblaiement complet des bateaux pavés, de manière à ce que le travail effectué garantisse des déplacements hivernaux sécuritaires et faciles pour tous, y compris les utilisateurs d'aides à la mobilité ».

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui confirme que l'Administration est en désaccord avec la proposition d'amendement.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Virginie Journeau

de poser la question préalable en vertu de l'article 93 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La présidente du conseil déclare la proposition de poser la question préalable adoptée et elle cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi  
appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Moroz, Giannou, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda et Hénault (25)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Giguère, Sourias, Limoges, Journeau, Caldwell, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy, Sasseville et Sauvé (32)

**Résultat :** En faveur : 25  
Contre : 32

La présidente du conseil déclare l'amendement rejeté à la majorité des voix.

\_\_\_\_\_

Le débat se poursuit sur le point 42.02.

\_\_\_\_\_

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, qui soulève une question de règlement expliquant qu'en tant qu'opposition officielle, ils sont dans leur droit de déposer des amendements. La présidente en prend acte.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Luis Miranda.

Il est proposé par M. Luis Miranda  
appuyé par M. Andrée Hénault

de procéder à un vote enregistré sur le point 42.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Giguère, Sourias, Limoges, Journeau, Caldwell, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy, Sasseville et Sauvé (32)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Moroz, Giannou, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda et Hénault (25)

**Résultat :** En faveur : 32  
Contre : 25

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 42.02 adopté la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1245382001

*Règlement 08-055-9*

---

**CM24 0559**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2024 par sa résolution CM24 0422;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2024 par sa résolution CM24 0422;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0562;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1236907001

*Règlement 24-011*

---

À 14 h 35, le leader de la majorité, M. François Limoges suspend l'étude du point 42.04 pour y revenir à un moment ultérieur.

---

À 14 h 43

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 43.01 et 43.02.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0560**

**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la densité de construction et les limites de hauteur de manière à permettre la construction d'un bâtiment sur le lot 1 340 290 du cadastre du Québec**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la densité de construction et les limites de hauteur de manière à permettre la construction d'un bâtiment sur le lot 1 340 290 du cadastre du Québec, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la densité de construction et les limites de hauteur de manière à permettre la construction d'un bâtiment sur le lot 1 340 290 du cadastre du Québec, lequel est exempté d'une assemblée publique de consultation, conformément à l'article 83 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

43.01 1248398004

*Règlement P-04-047-260*

---

**CM24 0561**

**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter trois zones de logement abordable dans les arrondissements de Ville-Marie et de Montréal-Nord**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter trois zones de logement abordable dans les arrondissements de Ville Marie et de Montréal-Nord, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter trois zones de logement abordable dans les arrondissements de Ville-Marie et de Montréal-Nord;
- 2- de mandater le Service de l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Aref Salem  
Mme Chantal Rossi  
Mme Alba Zuniga Ramos  
M. Benoit Langevin  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Alan DeSousa  
Mme Mary Deros  
Mme Christine Black  
M. Abdelhaq Sari  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Catherine Clément-Talbot  
Mme Angela Gentile  
M. Dominic Perri  
M. Sonny Moroz  
Mme Effie Giannou  
M. Michel Bissonnet  
M. Josué Corvil  
Mme Vana Nazarian  
M. Doug Hurley

43.02 1248309001

*Règlement P-20-041-12*

---

À 15 h 04

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 et 44.02.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0562**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 »**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 » à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord du 5 février 2024, par sa résolution CA24 10 029 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA24 10 029 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord à sa séance du 5 février 2024, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 mars 2024 sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024, par sa résolution CE24 0614 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1247040001

*Règlement 04-047-261*

---

**CM24 0563**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux » aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 2 novembre 2025, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2)**

Vu l'avis de motion donné et le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux » aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 2 novembre 2025, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), à l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2024 par sa résolution CM24 0320, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Vu la parution, le 26 mars 2024, de l'avis public informant les électeurs de la Ville de Montréal de la tenue de ce projet de règlement et leur droit de s'y opposer;

Vu le nombre d'oppositions reçus en deçà du nombre minimal requis pour la tenue d'une assemblée publique, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2);

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0409 et du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0752;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 2 novembre 2025, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

Adopté à l'unanimité.

44.02 1249579001

*Règlement 24-007*

---

#### **CM24 0564**

**Nomination de deux représentants de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de la Grande bibliothèque du Québec (BAnQ), conformément à l'article 4.1 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024 par sa résolution CE24 0602;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de recommander au gouvernement du Québec, en vertu de l'article 4.1 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, deux représentantes de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), l'une provenant des bibliothèques des arrondissements du territoire de la Ville, soit Mme Lyne Olivier, directrice culture, sports, loisirs et développement social, de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et l'autre provenant des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville, soit Mme Gina Tremblay, directrice culture, sports, loisirs et développement social, de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1241213001

#### **CM24 0565**

**Renouvellement du mandat à la présidence de la Commission de la fonction publique de Montréal, pour une période de quatre ans à compter du 25 mai 2024**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0682;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de renouveler le mandat de Mme Isabelle Chabot à la présidence de la Commission de la fonction publique de Montréal pour une période de quatre ans à compter du 24 mai 2024, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.02 1247022001

---

À 15 h 11, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle le point 42.04.

---

#### **CM24 0566**

##### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

##### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2024 par sa résolution CM24 0423;

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2024 par sa résolution CM24 0423;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2024 par sa résolution CM24 0423;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 avril 2024 par sa résolution CM24 0423;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que les objets et les coûts de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2024 par sa résolution CE24 0574;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044) » afin de déléguer une partie du nouveau pouvoir d'autorisation de certains projets d'habitation prévu à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, ch. 2) et de fixer le tarif pour une telle demande d'autorisation.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.04 1247252002

*Règlement 02-002-44 et Règlement 23-044-1*

---

**CM24 0567****Motion de l'opposition officielle pour réviser les congés parentaux des élu.e.s municipaux**

Attendu qu'au Québec, les mères non élues peuvent bénéficier d'un congé de maternité et parental allant jusqu'à 50 semaines grâce au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP);

Attendu que les élu.e.s municipaux peuvent être admissibles au RQAP comme tous les nouveaux parents du Québec, mais que les élu.e.s municipaux ne bénéficient pas des 50 semaines de congé parental offertes par le RQAP puisque leurs garanties sont maintenues en vigueur pendant toute la durée de leur absence du conseil municipal;

Attendu que l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (E-2.2) indique que les élu.e.s municipaux ne peuvent s'absenter plus de 18 semaines consécutives des séances du conseil municipal en raison de leur grossesse, de la naissance ou de l'adoption de leur enfant, sans quoi leur mandat prendra fin;

Attendu que ce délai de 18 semaines débute à compter de la dernière séance du conseil municipal à laquelle l'élu.e a assisté et non à une date choisie ce qui peut entraîner une perte de semaines de congé parental selon la date de naissance ou d'adoption de l'enfant;

Attendu que ce délai de 18 semaines correspond à ce qui était alloué aux Québécoises en 1979, qu'elles soient admissibles ou non au RQAP;

Attendu qu'au Québec, depuis 2022, grâce à une modification au Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, les député.e.s de l'Assemblée nationale ne risquent plus d'être pénalisés s'ils s'absentent à l'occasion d'une grossesse, de la naissance ou l'adoption de son enfant, d'un congé de maternité, d'un congé de paternité ou d'un congé parental ou en raison de l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour lequel le ou la député.e agit comme personne proche aidante;

Attendu que le projet de loi 57 propose de modifier la *Loi sur les cités et villes* en ajoutant l'article 332.1 qui indique qu'un « membre du conseil d'une municipalité peut, s'il le souhaite, participer à distance à une séance du conseil par un moyen permettant à toutes les personnes qui participent ou assistent à la séance de se voir et de s'entendre en temps réel, dans les cas suivants :

4° en raison de sa grossesse ou de la naissance ou de l'adoption de son enfant, auquel cas sa participation à distance ne peut dépasser le nombre de semaines consécutives suivant;

- a) 50, s'il ne s'est pas absenté pour un motif de grossesse ou de naissance ou l'adoption de son enfant conformément à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- b) Le nombre résultant de la soustraction, de 50, du nombre de semaines durant lesquelles il s'est absenté pour un motif visé au sous-paragraphe a. »;

Attendu que le vote à distance est un premier pas vers une meilleure conciliation de la vie personnelle et du travail des élu.e.s, mais qu'il ne bonifie aucunement leurs congés parentaux;

Attendu que le vote par procuration permettrait aux élu.e.s d'assurer la représentation continue des intérêts de leurs électeurs sans devoir suivre les séances de conseil municipal à distance pendant leur congé parental;

Attendu qu'en Ontario, le « Municipal Act » permet à un membre du conseil de nommer un autre membre du conseil comme suppléant pour agir en son nom (« proxy voting ») lorsqu'il n'est pas en mesure d'y assister en personne en raison d'une maladie ou d'un congé quelconque sous certaines conditions;

Attendu qu'à Montréal, le programme « Conciliation travail-famille » des élu.e.s comprend une banque d'heures pouvant être utilisées afin de soutenir les élu.e.s à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, notamment par l'embauche d'un responsable soutien aux élu.e.s;

Attendu que ce responsable soutien aux élu.e.s ne peut pas voter au conseil municipal, mais peut remplacer l'élu.e aux réunions, répondre aux questions des citoyen.ne.s et participer à des activités publiques;

Attendu que les crédits nécessaires à cette embauche sont dans l'enveloppe budgétaire du Service du greffe et que c'est le greffier de la Ville qui autorise les embauches sur la recommandation du directeur de l'arrondissement concerné;

Attendu que le programme « Conciliation travail-famille » démontre des failles dans l'autorisation des embauches ainsi que la subordination d'un responsable soutien aux élu.e.s lorsque l'élu.e qui s'absente suite à la naissance ou l'adoption de son enfant fait partie de l'opposition d'un arrondissement puisque le supérieur hiérarchique du responsable soutien aux élu.e.s est le directeur de l'arrondissement;

Attendu que les 22 semaines maximales qui peuvent être utilisées pour l'embauche d'un responsable soutien aux élu.e.s dans le cadre du programme « Conciliation travail-famille » des élu.e.s sont insuffisantes;

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos  
Mme Vana Nazarian

que la Ville de Montréal :

- 1- fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec pour augmenter le nombre de semaines de congé parental offertes aux élu.e.s municipaux à 50 semaines, soit le maximum autorisé par le RQAP;
- 2- fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de clarifier la notion du début du congé parental de sorte qu'il commence à une date choisie par l'élu.e et non en fonction de la dernière séance du conseil à laquelle il ou elle a assisté;
- 3- exerce des pressions sur le gouvernement du Québec pour qu'il apporte une modification à la *Loi sur les cités et villes* permettant aux élu.e.s de voter par procuration au conseil municipal, notamment en raison de leur grossesse, de la naissance ou de l'adoption de leur enfant;
- 4- modifie le programme « Conciliation travail-famille » des élu.e.s de sorte que :
  1. le greffier de la Ville autorise les embauches sur la recommandation de l'élu.e concerné.e;
  2. l'élu.e concerné.e puisse activement participer au processus d'embauche de son responsable soutien aux élu.e.s;
  3. le supérieur hiérarchique de la personne embauchée soit l'élu.e concerné.e, en collaboration avec la direction de l'arrondissement;
  4. le nombre de semaines maximales pouvant être utilisées par un.e élu.e pour l'embauche d'un responsable soutien aux élu.e.s soit supérieur ou égal à 50, advenant que le nombre de semaines de congé parental offertes aux élu.e.s municipaux soit augmenté à 50 semaines par le gouvernement du Québec.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Christine Black.

En ouverture, Mme Black brosse le portrait des exigences d'un poste d'élu-e à Montréal et va plus loin en y ajoutant les responsabilités d'un parent qui doit concilier le tout durant le cours d'une journée, d'une semaine et d'une année. Puis, elle détaille les Résolus présentés dans cette motion.

La présidente la remercie et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

de référer la présente motion à la Commission de la présidence du conseil (Commission) pour en faire l'étude, conformément au paragraphe 5 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

---

Un débat s'engage sur la proposition de référer la motion à la Commission de la présidence du conseil (Commission).

---

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Vicki Grondin qui explique les raisons de l'Administration à référer cette motion à la Commission. Elle aborde notamment l'importance de couvrir tous les aspects et tous les cas de figure d'un congé parental afin de présenter au gouvernement du Québec un document complet.

La présidente la remercie et invite la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos, à intervenir. Cette dernière exprime, entre autres, sa déception en ce qui a trait à cette proposition et l'urgence d'agir sur cet enjeu.

Le leader de la majorité prend la parole. D'une part, il demande que Mme Zuniga Ramos ne s'écarte pas de la proposition de mandat à la Commission et d'autre part, il souhaiterait que la leader adjointe de l'opposition officielle soit moins péjorative dans ces propos lorsqu'il est question des travaux d'une commission. La présidente du conseil, Mme Musau Muele, invite Mme Zuniga Ramos à centrer son intervention sur l'objet de la proposition, soit le mandat à la Commission.

Puis, la présidente cède la parole respectivement à la conseillère Vana Nazarian et au conseiller Alan DeSousa; tous deux partagent l'opinion de Mme Zuniga Ramos et témoignent de leur désenchantement face à cette proposition de référer la motion 65.01 à la Commission. M. Bissonnet prend également la parole pour une mise en contexte historique des congés parentaux à la Ville.

Le leader de la majorité souhaite que M. Bissonnet intervienne directement sur le mandat à la Commission. La présidente du conseil invite le conseiller Michel Bissonnet à converger dans ce sens.

La conseillère Christine Black reprend la parole, clarifie certains arguments et indique notamment qu'il ne s'agit pas d'un dossier partisan. Elle complète en étant soucieuse du délai d'étude de cette motion à la Commission.

En réponse aux dernières préoccupations présentées par les membres du conseil sur la proposition de référer la motion 65.01 à la Commission, la conseillère Vicki Grondin confirme que cette motion sera au calendrier de la Commission cet automne. Ensuite, la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, prend la parole.

La mairesse de Montréal apprécie le présent débat qui touche autant les élus-es que leur famille. Mme Plante met l'emphase sur l'importance et la pertinence de cette motion pour la politique municipale.

La leader adjointe de l'opposition officielle demande à la présidente que la mairesse de Montréal demeure sur la proposition de mandat à la Commission. La présidente le confirme.

Mme Plante conclut sur les discussions en amont qui sont nécessaires afin d'entendre l'ensemble des points de vue et des situations vécues par les familles.

---

Le débat se poursuit sur la proposition de référer la motion à la Commission de la présidence du conseil (Commission).

---

La présidente invite le conseiller Serge Sasseville à intervenir. Ce dernier est en faveur du mandat à la Commission et souligne, à son tour, l'étendue des variantes familiales et l'intérêt qu'il porte à ce qu'elles soient prises en compte.

Par la suite, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, prend la parole. Il mentionne notamment qu'il est vital de traiter cette motion et justifie la présentation d'aujourd'hui en se basant sur les expériences vécues des personnes élues qui ont à cœur une amélioration du congé parental et une meilleure équité dans la société à cet effet.

La conseillère Vana Nazarian, dans un complément d'information, réitère ses propos en souhaitant de la cohérence et du respect dans le cheminement du dossier. Le conseiller Serge Sasseville enchaîne en donnant des exemples qui n'ont pas été précisés dans la motion à l'étude d'où l'intérêt de donner un mandat à la Commission car il y a des conséquences à ne pas négliger dans le cas contraire.

La leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos, soulève une question de privilège. Elle juge que le conseiller Serge Sasseville doit s'excuser et se rétracter en raison de gestes qui pointaient du doigt et de la véhémence dans le ton qu'il a utilisé. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, clôt le débat en invitant tous les membres du conseil à respecter le décorum et à se diriger vers les antichambres pour régler les malentendus.

Dans une nouvelle prise de parole, la conseillère Christine Black assure à l'assemblée la démarche inclusive et non partisane mise de l'avant par l'opposition officielle sur cet enjeu et l'occasion présente de discuter et d'enrichir le contenu de la motion sous étude.

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, exprime son désaccord en ce qui a trait à la décision de la présidente du conseil sur la question de privilège soulevée par Mme Alba Zuniga Ramos. Mme Musau Muele clôt le débat en souhaitant la même déférence à son endroit qu'envers tous et toutes.

La conseillère Stephanie Valenzuela, en résumé, expose son incompréhension au regard de la proposition de reporter cette motion à la Commission car, selon elle, tous les faits entourant cet enjeu sont connus, ils ont été amplement discutés et le moment est parfaitement choisi.

La présidente du conseil, Mme Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, afin qu'il exerce son droit de réplique sur sa proposition.

Enfin, Mme Musau Muele confirme que la motion 65.01 est référée à la Commission de la présidence du conseil pour étude, conformément au paragraphe 5 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), et il est

## RÉSOLU

en conséquence.

65.01

---

### CM24 0568

#### **Motion de l'opposition officielle demandant la tenue d'une consultation publique sur les besoins de mobilité des aînés à Montréal et l'extension du service de taxi collectif de la Société de transport de Montréal**

Attendu que l'agglomération de Montréal est constituée d'une population de plus de 350 000 personnes âgées de 65 ans et plus selon le recensement de 2021;

Attendu qu'on observe un vieillissement de la population dans le Grand Montréal et que le groupe des 65 ans et plus est celui qui a connu la plus forte croissance démographique au cours des dernières années;

Attendu que la Ville de Montréal est devenue une « Municipalité amie des aînées » en 2012 et s'est dotée la même année d'un premier plan d'action suivi d'un Plan d'action municipal pour les personnes aînées 2018-2020 (Plan) en 2018;

Attendu que ce Plan édicte comme principe de placer les personnes aînées au cœur des décisions de la Ville, tout comme l'accessibilité;

Attendu que ce Plan nomme l'objectif suivant : « Adapter le système de transport en commun »;

Attendu qu'un sondage sur le bilan dudit Plan mené par la Ville de Montréal en octobre 2022 auprès de plus de 300 aînés, 70 organismes communautaires et 25 personnes proches aidantes met en lumière l'appréciation mitigée des répondants quant aux améliorations observées depuis la première année d'implantation du Plan;

Attendu que la Société de transport de Montréal (STM) signale dans son Plan stratégique organisationnel 2030 que « les besoins de mobilité des personnes aînées feront partie intégrante [des] réflexions en lien avec l'optimisation de l'expérience de [la] clientèle »;

Attendu que, selon la STM, « en raison des enjeux liés à la situation actuelle en transport collectif, le service sur les navettes Or est suspendu temporairement » depuis mars 2020;

Attendu que la STM n'a ni indiqué son intention de redémarrer le service des navettes Or, ni indiqué sous quelle forme ces services adaptés seraient réimplantés;

Attendu qu'en juillet 2022, la STM a implanté la gratuité des transports en commun pour les personnes de 65 ans et plus, une mesure qui améliore l'accessibilité financière sans toutefois répondre aux besoins d'une offre bonifiée et ciblée pour les personnes aînées;

Attendu que d'importants enjeux d'accessibilité sont vécus par les personnes aînées alors que 41 stations de métro, soit près des deux tiers du réseau, demeurent difficilement accessibles en raison de l'absence d'ascenseur;

Attendu que la STM offre un service de transport collectif par taxi constitué de seulement douze lignes et que ce service devrait être étendu afin de desservir davantage de Montréalais aînés vivant dans les quartiers les plus éloignés;

Attendu que la STM offre un service de navettes Or par taxi, qui couvre seulement trois secteurs : Pointe-Claire, Dorval et Île-des-Sœurs;

Attendu qu'en avril 2024 la STM a modifié les zones de desserte de son service de taxi collectif, mais seulement pour élargir trois zones couvertes;

Attendu que de nouveaux contrats de service avec les fournisseurs de taxi seront signés au courant de l'été 2024 pour une durée de trois à cinq ans, ce qui représente une belle opportunité de revoir les zones de desserte;

Attendu que la STM a lancé, en 2018, une refonte majeure de son réseau d'autobus et que, lors de cette refonte, il n'y a eu aucune consultation dédiée exclusivement aux services aux aînés;

Attendu que la Stratégie municipale pour les personnes âgées 2023-2030, adoptée en séance du conseil municipal d'octobre 2023, prévoit comme action de « soutenir des projets de service de navettes, de taxi-bus ou d'accompagnement de personnes âgées » sans pour autant fixer d'échéancier;

Attendu qu'en mai 2023, l'arrondissement de Montréal-Nord a organisé Le rendez-vous des aîné.e.s de Montréal-Nord réunissant environ 250 personnes, principalement des personnes âgées et des organismes représentant des aînés, pour leur permettre de s'exprimer sur les enjeux auxquels ils sont confrontés;

Attendu que, après avoir rejeté une motion de l'Opposition officielle présentée en avril 2018 demandant la création d'un « Conseil des aînés », Projet Montréal a finalement promis lors des élections municipales de 2021 d'implanter un « Conseil des doyennes et doyens de Montréal »;

Attendu que cette instance consultative et participative n'a toujours pas été créée;

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Chantal Rossi

- 1- que le conseil municipal demande à la Ville de Montréal, en collaboration avec la STM et les arrondissements, de lancer dans les plus brefs délais une consultation publique portant sur les besoins des personnes âgées en matière de mobilité et sur l'offre de service en transport en commun leur étant dédiée;
- 2- que, à la suite de cette consultation, la STM mette en œuvre des services de transport en commun particularisés aux aînés qui répondent aux besoins et aux désirs qu'ils ont identifiés tout au long de la consultation publique;
- 3- que, en attendant les résultats de la consultation, le conseil municipal demande à la STM d'étendre ses services de taxi collectif et de navettes Or par taxi à d'autres secteurs éloignés ou peu desservis par le transport en commun;
- 4- que le conseil municipal demande à la Ville de Montréal de créer dans les plus brefs délais un Conseil des aînés pour conseiller l'administration montréalaise sur leurs besoins et enjeux, notamment en matière de mobilité.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Christine Black.

En résumé, Mme Black expose plusieurs enjeux et besoins des personnes âgées à Montréal dans leurs déplacements et présente différentes statistiques afin d'étayer son argumentaire visant une consultation publique à cet effet.

La présidente la remercie et invite la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, à prendre la parole.

Mme Rossi, afin d'améliorer la mobilité des personnes âgées, s'attarde aux deux derniers Résolus de la motion. D'abord que la STM puisse étendre ses services de taxi collectif et de navettes Or par taxi à d'autres secteurs éloignés ou peu desservis par le transport en commun et la création d'un Conseil des aînés à Montréal.

Ensuite, après avoir remercié Mme Rossi pour son intervention, Mme Musau Muele invite le porte-parole de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Éric Alan Caldwell, à présenter son point de vue sur la motion à l'étude. Ce dernier dépose des documents en appui à son intervention.

M. Caldwell insiste notamment sur les données de mobilité récoltées depuis la gratuité offerte aux personnes âgées dans le transport en commun, mentionnant au passage qu'il s'agit d'un fabuleux programme, et enchaîne avec l'analyse des navettes Or. Il conclut en indiquant que l'Administration est en désaccord avec cette motion.

La présidente le remercie et donne la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, pour le droit de réplique.

M. Éric Alan Caldwell soulève une question de privilège et demande que Mme Rossi se rétracte lorsqu'elle affirme que « les statistiques sont basées sur de fausses données ». La présidente invite

Mme Rossi à reformuler. Celle-ci se corrige en disant plutôt que les données présentées ne tiennent pas compte des besoins réels puisque les personnes âgées n'ont pas été consultées. La présidente la remercie et Mme Rossi reprend son intervention.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole en jugeant qu'il y a un procès d'intention de la part de la leader de l'opposition officielle. Mme Rossi confirme son indignation dans les propos entendus. La présidente enjoint les membres du conseil à axer le débat sur l'essentiel, et ce, de manière factuelle.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur la motion à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames, messieurs,  
Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Moroz, Giannou, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault et Sauvé (26)

**Votent contre :** Mesdames, messieurs,  
Valérie Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Giguère, Sourias, Limoges, Journeau, Caldwell, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy et Sasseville (32)

**Résultat :** En faveur : 26  
Contre : 32

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

### **RÉSOLU**

en conséquence.

65.02

---

À 17 h 01, le leader de la majorité, M. François Limoges, modifie la séquence de l'ordre du jour afin de poursuivre les travaux avec l'étude du point 65.04.

---

### **CM24 0569**

#### **Motion de l'opposition officielle demandant au conseil municipal de prioriser l'axe Cavendish - Cavendish**

Attendu que le centre-ouest de l'île de Montréal dispose d'un potentiel de développement important reposant sur des terrains non exploités, dont l'ancien Hippodrome de Montréal, le triangle Namur/Jean-Talon, la Cité scientifique, les parcs industriels de la Ville de Mont-Royal et des arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Laurent;

Attendu que le pôle économique de l'Ouest regroupe la plus importante concentration d'emplois après le centre-ville, avec quelque 241 000 personnes travaillant principalement dans la fabrication, le transport et l'entreposage et les hautes technologies;

Attendu que le développement du centre-ouest de l'île de Montréal est obstrué par un réseau routier qui entraîne une congestion de la circulation routière dans les collectivités comme les villes de Côte-Saint-Luc, Mont-Royal et Hampstead et les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Saint-Laurent, augmentant la circulation des rues transversales à l'autoroute Décarie;

Attendu que le secteur Namur-Hippodrome est la cible de nombreux projets résidentiels et commerciaux en cours ou futurs, ce qui pourrait ajouter des dizaines de milliers de déplacements dans le secteur, et

que ces projets vont exercer une pression supplémentaire sur les conditions de mobilité et d'accessibilité, dont l'ouverture prochaine du complexe Royalmount;

Attendu que depuis plus de 40 ans, diverses propositions de raccordement du boulevard Cavendish ont été élaborées afin de débloquent le potentiel de développement immobilier et économique du centre-ouest de l'île de Montréal;

Attendu que dans le cadre de l'acte de cession du site de l'ancien hippodrome intervenu entre le gouvernement provincial et la Ville de Montréal en 2017, cette dernière s'est engagée à raccorder le tronçon du boulevard Cavendish qui se trouve au sud de la voie ferrée du Canadien Pacifique avec celui qui traverse l'arrondissement de Saint-Laurent et la Ville de Mont-Royal;

Attendu que la Ville de Montréal s'est également engagée à mettre à jour, à ses frais, les études relatives aux coûts liés à la réalisation du lien Cavendish-Cavendish et à inscrire le financement nécessaire à la construction du lien Cavendish-Cavendish dans le Plan de transport de l'agglomération et dans son Programme triennal d'immobilisations;

Attendu que le rapport de la firme AECOM sur le secteur Namur-De-La-Savane publié en 2018 indique le réseau autoroutier est utilisé au-delà de sa capacité, crée des refoulements sur les voies de service de l'A-15 et de l'A-40, que ceux-ci ont un impact allant jusqu'aux rues locales, et que si aucune mesure n'est mise en place pour bonifier le réseau routier, les déplacements supplémentaires générés par les nouveaux projets immobilier vont, à terme, surcharger le réseau déjà peu fonctionnel et rendre les conditions de circulation critiques;

Attendu que le rapport du groupe de travail Namur-De-La-Savane publié en 2019 recommandait de prolonger le boulevard Cavendish vers l'avenue Royalmount et vers la rue Jean-Talon pour améliorer la desserte est-ouest et nord-sud en y installant, en priorité, une voie réservée aux autobus et taxi ainsi qu'un aménagement cyclable;

Attendu que le rapport du groupe de travail Namur-De-La-Savane évalue que le prolongement du boulevard Cavendish et l'installation d'un service de bus express en voie réservée pourraient permettre de déplacer 70 000 personnes par jour;

Attendu qu'en janvier 2021, une motion a été présentée au conseil municipal pour demander à l'administration de présenter le projet de prolongement du boulevard Cavendish devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et que ce projet inclut une voie routière et une voie dédiée au transport en commun, qu'elle soit sous la forme d'une voie réservée aux autobus ou d'un futur axe de tramway;

Attendu que la Ville de Montréal a soumis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en février 2022 un avis de projet pour le raccordement de l'axe Cavendish et que, à la suite de ce dépôt, le ministère a entamé une consultation sur les enjeux que l'étude d'impact sur l'environnement devrait aborder;

Attendu que la Ville de Montréal indique dans ledit avis que le projet de raccordement du boulevard Cavendish a pour but d'améliorer la desserte de transport collectif, de créer des liens cyclables nord-sud et est-ouest, de faciliter l'accès des camions aux entreprises, d'offrir un débouché vers l'ouest pour tous les modes de transport et de désenclaver les quartiers actuels;

Attendu que plus de deux ans plus tard, la Ville de Montréal n'a toujours pas déposé l'étude d'impact sur l'environnement nécessaire à la tenue des consultations publiques par le BAPE et que le projet de raccordement de Cavendish ne pourra pas aller de l'avant tant que l'administration Plante ne l'aura pas déposée;

Attendu que l'avis de projet soumis au MELCCFP par la Ville de Montréal indiquait que l'étude d'impact sur l'environnement allait être produite en 2022-2023, que l'analyse environnementale et la consultation publique tenue par le BAPE auraient lieu en 2023-2024, que les plans et devis allaient être produits en 2025-2026 et que les travaux allaient débuter en 2027;

Attendu que l'administration Plante a retiré le projet de raccordement Cavendish-Cavendish de son Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 tout en priorisant le développement de la connexion Jean-Talon-Cavendish;

Attendu que la Ville de Montréal a dévoilé son plan directeur d'aménagement de développement du quartier Namur-Hippodrome le 19 avril 2024, que celui-ci prévoit la construction de 18 500 à 20 000 logements, en plus de commerces, d'espaces verts, d'entreprises, d'écoles, d'un pôle d'équipements collectifs et culturels et d'un projet de tramway intégré au prolongement de la rue Jean-Talon Ouest reliant le secteur à la station de métro Namur;

Attendu que le projet de tramway est encore au stade préliminaire puisque le tracé doit encore être défini dans le cadre de l'étude de l'axe Jean-Talon/Cavendish qui est toujours en cours, qu'aucun calendrier de réalisation n'a été fourni par l'administration Plante et que ce projet sera insuffisant pour désenclaver le secteur, surtout le sud;

Attendu que le projet Cavendish est essentiel pour désenclaver le secteur Namur-De-La Savane, accélérer le développement des projets immobiliers en cours et planifiés, incluant le site de l'hippodrome, ainsi que pour améliorer la circulation des Montréalais.es travaillant au sein des entreprises existantes;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Sonny Moroz  
Mme Vana Nazarian

- 1- que le conseil municipal demande à la Ville de Montréal :
  - a) de déposer l'étude d'impact sur l'environnement auprès du BAPE dans les plus brefs délais;
  - b) d'inscrire au PDI 2025-2034 le projet du raccordement du boulevard Cavendish- Cavendish afin de faciliter et accélérer le développement des projets du secteur Namur-De-La-Savane, incluant le site de l'hippodrome et tous les projets immobiliers alentour, ainsi que de faciliter l'accès aux pôles d'emplois par le transport collectif, actif et durable;
- 2- que le conseil municipal s'engage à maintenir l'échéancier inscrit dans l'avis de projet présenté devant le BAPE en février 2022, afin que les travaux débutent au plus tard en 2027.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Alan DeSousa, pour sa présentation.

M. DeSousa indique notamment qu'il s'agit ici de s'inscrire dans la continuation de décisions prises dans le passé et de réitérer les demandes déjà formulées. Il conclut sur l'importance de maintenir l'orientation du début lors du transfert de terrain et de donner la priorité à l'axe Cavendish-Cavendish.

La présidente du conseil le remercie et invite les représentants de l'Administration pour ce dossier, respectivement la conseillère Gracia Kasoki Katahwa et le conseiller Robert Beaudry, à prendre la parole.

Dans son intervention, Mme Kasoki Katahwa insiste sur l'ampleur du projet de redéveloppement urbain que constitue le site de Namur-Hippodrome qui deviendra le plus grand projet d'habitations au Québec dans la prochaine décennie, avec pas moins de 20 000 logements en construction; ce grand projet représente une priorité pour l'Administration. Elle termine avec la vision du modèle de transport souhaité combinant entre autres l'autopartage, le transport actif et collectif.

Le conseiller Robert Beaudry commence son analyse avec les enjeux du désenclavement des secteurs nommés et l'ordonnancement des priorités à cet effet.

À 17 h 30,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

M. Beaudry poursuit avec quelques-unes des observations sur la connexion Cavendish-Cavendish dont le passage dans une cour de triage, les voies ferrées du CN et du CP, un pont d'étagement et l'action de creuser sous la nappe phréatique, le tout affectant les coûts et la réalisation. Il conclut en confirmant que l'Administration est contre cette motion.

À 17 h 32, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, quitte le fauteuil présidentiel et est remplacée par la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou.

Mme Giannou cède la parole à la conseillère Vana Nazarian. Cette dernière questionne notamment le moment où l'axe Cavendish-Cavendish constituera une priorité pour l'Administration et considère qu'il y a un risque de développer une enclave dans ce secteur.

À 17 h 35, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Craig Sauvé qui rappelle, entre autres, le plan de transport 2008 où le raccordement de Cavendish-Cavendish était prévu en 10 ans. Il est d'avis qu'en raison des coûts et de la capacité, il est difficile de réaliser ce projet pour le moment. Puis, le conseiller

Sonny Moroz souhaite la concrétisation de l'axe Cavendish-Cavendish, et ce, préalablement au secteur Namur-Hippodrome.

La présidente les remercie et cède la parole au conseiller Alan DeSousa afin qu'il exerce son droit de réplique.

Par la suite, le leader de la majorité, M. François Limoges, confirme que l'Administration n'est pas en faveur de cette motion.

À 17 h 51,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote à main levée sur la motion à l'étude.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.04 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 23

Contre : 31

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.04 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

---

## CM24 0570

### **Motion de l'opposition officielle pour clarifier la planification du réseau d'autobus d'ici 2030 de la Société de transport de la Ville de Montréal**

Attendu que l'urgence climatique est plus réelle que jamais et que les conséquences des changements climatiques s'accroissent et menacent le bien-être de l'humanité et la santé de notre planète;

Attendu que dans son rapport de mars 2023, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030 et que, pour limiter les impacts, nous devons accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);

Attendu que la Ville de Montréal entend réduire de 55 % ses émissions de GES d'ici 2030;

Attendu que, dans son budget climat 2024, la Ville de Montréal souhaite atteindre la carboneutralité en 2050;

Attendu que la Ville de Montréal place le transport en commun au centre de son Plan climat 2020-2030, en ayant un objectif de transférer près de 25 % des déplacements qui s'effectuent en auto solo vers les autres modes de transport;

Attendu que le manque à gagner de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour le transport collectif en 2025 est évalué à 561,3 M\$;

Attendu que dans son budget 2024, le gouvernement du Québec n'a pas prévu d'aide supplémentaire pour combler ce déficit et que les sommes prévues dans le Plan québécois des infrastructures pour le transport en commun n'ont pas augmentées;

Attendu que, dans son Plan climat 2020-2030, la Ville de Montréal souhaite bonifier son offre et son réseau structurant de transport collectif;

Attendu que dans son budget 2024, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) affirme que « l'achalandage du transport en commun [...] a connu une croissance constante atteignant 80 % des niveaux de 2019 lors de la rentrée automnale 2023 » depuis la pandémie;

Attendu que dans son Plan stratégique organisationnel 2030, la Société de transport de Montréal (STM) souhaite améliorer la part modale du transport collectif grâce à la refonte du réseau bus, en plus d'accroître la performance du réseau bus et la disponibilité des véhicules;

Attendu que Projet Montréal promettait aux électeurs en 2017 d'augmenter à 2089 le nombre d'autobus dans le parc de la STM et que cette promesse est incluse dans le Plan stratégique 2020 de la STM;

Attendu que la STM a approuvé, durant la séance publique de son conseil d'administration du 3 avril 2024, la mise au rancart de 155 bus urbains en 2024;

Attendu que, lors de cette séance publique, la directrice générale de la STM, Madame Marie-Claude Léonard, a reconnu que la STM vise une réduction de son parc d'autobus;

Attendu que, selon le rapport d'activité de 2022 de la STM et les principaux indicateurs et résultats de la STM au 30 septembre 2023, le taux de bus immobilisés pour entretien est d'environ 17 %;

Attendu que, selon le rapport d'activité de 2022 de la STM et les principaux indicateurs et résultats de la STM au 30 septembre 2023, le taux de ponctualité est de moins de 80 % et a diminué entre 2022 et 2023;

Attendu que, selon les principaux indicateurs et résultats de la STM au 30 septembre 2023, les deux suggestions d'amélioration les plus populaires pour l'expérience client sont d'augmenter la fréquence des bus (19 % des répondants) et d'améliorer la ponctualité des bus (18 % des répondants);

Attendu que des études ont montré un lien entre l'achalandage, la fréquence et le nombre de passages, qui dépendent eux-mêmes, en partie, du nombre d'autobus;

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Aref Salem

que la Ville de Montréal demande à la STM de statuer publiquement, et ce, d'ici le mois de septembre 2024, sur l'avenir de son réseau d'autobus urbains pour clairement énoncer les scénarios envisagés, ses objectifs et sa planification, notamment quant au nombre d'autobus qu'elle compte maintenir dans l'immédiat et jusqu'en 2030.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite l'auteure de la motion, la conseillère Christine Black, à faire sa présentation.

D'entrée de jeu, Mme Black rappelle qu'au dernier conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM), la décision a été adoptée de mettre au rancart 155 autobus dont l'âge moyen dépasse 16 ans ou dont les coûts de réparation sont trop élevés. Elle se questionne notamment sur l'impact que cela aura sur l'offre de service. En conclusion, la conseillère Christine Black déclare que la STM devrait penser à une augmentation du nombre d'autobus en circulation et à l'avenir de ce réseau.

La présidente du conseil la remercie et invite le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, à prendre la parole.

M. Aref Salem souhaite, entre autres, une présentation publique de la STM concernant cette diminution, la transition énergétique des autobus et les objectifs jusqu'à 2030. M. Salem termine en sollicitant la STM afin de connaître la planification touchant le nombre d'autobus en circulation dans les années à venir.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au représentant de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Éric Alan Caldwell.

M. Caldwell rappelle brièvement le contexte qui a contribué à la diminution des autobus. Il dépose également une lettre de la directrice générale de la STM dressant un portrait de la situation et confirmant que la disponibilité des autobus permet de répondre à la situation actuelle et d'avoir des scénarios optimistes pour la progression de l'offre. Enfin, il invite les membres du conseil à se pencher sur le financement du transport collectif car il s'agit d'un facteur déterminant sur l'offre du réseau d'autobus.

La présidente du conseil remercie M. Caldwell et invite la conseillère Christine Black à exercer son droit de réplique.

À 18 h 11,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Christine Black

de procéder à un vote à main levée sur la motion à l'étude.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.03 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 23

Contre : 30

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

---

#### **CM24 0571**

**Motion de l'opposition officielle visant à rendre hommage à la mémoire de Dan Philip pour sa contribution à la cause des droits civils et de l'égalité raciale au Québec en lui attribuant un toponyme à Montréal**

*Le conseiller Sonny Moroz et la conseillère Ericka Alneus déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.05. La nouvelle version se lit comme suit :*

Attendu que Dan Philip a présidé pendant plus de 40 ans la Ligue des Noirs du Québec, de 1978 jusqu'à sa retraite prise le 30 juillet 2020, et qu'il est décédé le 1<sup>er</sup> avril 2024 à l'âge de 88 ans;

Attendu qu'au cours de sa présidence, la Ligue des Noirs du Québec est devenue un leader dans la lutte pour la promotion des droits civils et de l'égalité raciale et qu'elle a été reconnue à maintes reprises par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal pour ses efforts contre l'injustice et les discriminations;

Attendu qu'au cours du mandat de Dan Philip, la Ligue des Noirs du Québec a mené une lutte victorieuse pour favoriser la déségrégation de l'industrie du taxi à Montréal, fait adopter une loi pour prévenir la discrimination raciale dans le secteur de l'habitation, convaincu des organismes publics et de nombreuses sociétés privées de promouvoir leurs premiers programmes d'action positive, dénoncé la brutalité policière et le profilage racial, appelé les services publics à intégrer la diversité à leurs processus de recrutement et exhorté les partis politiques à travailler pour accroître la diversité et la représentativité du conseil municipal de Montréal;

Attendu que Dan Philip a lancé des programmes visant à promouvoir la réussite scolaire et l'entrepreneuriat au sein de la communauté noire et qu'il a instauré le Prix Mathieu Da Costa pour reconnaître les réalisations universitaires et économiques au sein de cette communauté;

Attendu que le conseil municipal de Montréal a souvent répondu favorablement aux demandes de la Ligue des Noirs du Québec sous la présidence de Dan Philip, notamment en reconnaissant des journées d'importance historique;

Attendu que Dan Philip a œuvré pour renforcer les liens entre les différentes communautés linguistiques et ethniques de Montréal, promouvant ainsi une alliance durable pour l'égalité raciale;

Attendu que son travail a été salué par le premier ministre du Québec, M. François Legault, ainsi que par plusieurs autres personnalités politiques et communautaires;

Attendu que Dan Philip a reçu le prix Rosa Parks de la Commission des droits de la personne en 2000 ainsi que la médaille de la citoyenneté de l'Assemblée nationale dans la circonscription de D'Arcy-McGee en 2019;

Attendu qu'en 2023, l'organisation juive B'nai Brith lui a décerné un certificat de reconnaissance pour son travail visant à promouvoir les relations entre Noirs et Juifs;

Attendu que la Ville de Montréal a reconnu l'existence du racisme et des discriminations systémiques ainsi que la nécessité d'œuvrer à l'équité entre les citoyens et les citoyennes comme égaux en droits;

Attendu que les pratiques de reconnaissance toponymique des personnes racisées et autochtones permettent de contribuer aux efforts de la Ville en matière de lutte au racisme et aux discriminations systémiques et de visibiliser les personnalités montréalaises qui ont une participation citoyenne active;

Attendu que depuis l'adoption du Cadre d'intervention en reconnaissance en 2022, les demandes de reconnaissance toponymique peuvent être soumises pour être analysées dans le processus prévu par le Cadre et peuvent passer par le Comité consultatif en reconnaissance;

Attendu que dans le cas d'une personne décédée, une année doit s'écouler pour procéder à ce type de reconnaissance;

Attendu que la toponymie d'une ville a une forte teneur symbolique puisqu'elle permet de témoigner de l'implication d'une personne, voire d'une communauté entière, à son édification;

Attendu qu'en solidarité avec la communauté noire qui a contribué et contribue toujours à faire de Montréal une ville riche de sa diversité culturelle, la Ville de Montréal se doit de rendre davantage hommage à cette personne marquante;

Il est proposé par M. Sonny Moroz

appuyé par Mme Stephanie Valenzuela  
M. Josué Corvil  
Mme Ericka Alneus

Et résolu :

que le conseil municipal appuie les démarches de reconnaissance toponymique entamées par le proposeur et les appuieurs selon le processus prévu par le Cadre d'intervention en reconnaissance et selon les délais prescrits afin d'attribuer une désignation appropriée à un lieu à Montréal pour honorer la contribution de Dan Philip et faire la promotion des principes d'égalité, d'équité et d'inclusion dont il a été un ardent défenseur.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite l'auteur de la motion, le conseiller Sonny Moroz, à faire sa présentation.

D'entrée de jeu, le conseiller Moroz remercie la collaboration de l'Administration grâce à laquelle ils ont pu déposer cette nouvelle version de la motion ci-présente. Il en profite, par la suite, pour déposer plusieurs lettres d'appui à cette motion et remercie tous les signataires, parmi lesquels on peut compter L'association jamaïcaine de Montréal inc., Canadiens pour la Coexistence, Service aux familles philippines de Montréal, Playmas Montreal Cultural Association, Centre de recherche-action sur les relations raciales, Unis contre la haine Canada et, bien sûr, La ligue des Noirs du Québec que M. Philip a dirigé pendant plusieurs décennies.

M. Moroz enchaîne en rappelant que M. Dan Philip a déjà été honoré au sein du conseil municipal par une motion unanime, déposée lors du mois d'août 2020 (CM20 0582), et que l'importance de son travail contre la discrimination résonne encore aujourd'hui dans notre société. En guise de conclusion, l'auteur de la motion se réjouit que le conseil municipal donne son appui à ce que la mémoire de M. Philip puisse être saluée à la hauteur de la contribution de ce grand homme, et ce, dans le respect des procédures de reconnaissance établies par la Ville.

La présidente du conseil le remercie et invite la porte-parole de l'Administration pour ce dossier, la conseillère Ericka Alneus, à prendre la parole.

Mme Alneus débute son intervention en offrant ses plus sincères condoléances à toute la famille et aux proches de M. Dan Philip. En s'inspirant d'une citation afro-américaine, elle souligne l'importance du travail des gens d'exception, comme M. Philip, qui a permis qu'elle-même puisse siéger aujourd'hui au sein du conseil municipal de Montréal. Pour conclure, la conseillère Ericka Alneus cite l'exemple des bibliothèques Serge-Bouchard et Julio-Jean-Pierre où le Cadre d'intervention en reconnaissance a fait ses preuves et elle réaffirme l'importance de cet outil qui permet d'honorer la mémoire des personnes qui ont contribué à la vie montréalaise, tout en faisant preuve de respect, de diligence et de sensibilité auprès des familles concernées.

La présidente du conseil la remercie et déclare le point 65.05 adopté à l'unanimité.

65.05

---

À 18 h 21, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous à la prochaine assemblée du conseil municipal qui se tiendra à l'hôtel de ville de Montréal, nouvellement restauré, au 275, rue Notre-Dame Est.

---

Martine Musau Muele  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

---

Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE